

Hospices / CHUV
Département universitaire de
médecine et de santé communautaires

Institut universitaire de médecine
sociale et préventive
Lausanne

Institut de criminologie et de droit pénal
Université de Lausanne

MONITORING DE LA PROBLEMATIQUE DU CANNABIS EN SUISSE

Etude sentinelle : panels 2008

MONITORING DER CANNABIS- PROBLEMATIK IN DER SCHWEIZ

Sentinella-Studie : Panels 2008

*Sophie Arnaud, Jean-Pierre Gervasoni, Domenic Schnoz,
Françoise Dubois-Arber (IUMSP)
Joëlle Vuille, Martin Killias (ICDP)*

Etude financée par

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne
contrat 01.001316/2.24.02.-126

Citation suggérée

Arnaud S, Gervasoni J-P, Schnoz D, Dubois-Arber F., Vuille J, Killias M. Monitoring de la problématique du cannabis en Suisse : Etude sentinelle : panels 2008 = Monitoring der Cannabisproblematik in der Schweiz : Sentinella-Studie : Panels 2008. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive ; Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, 2009 (Raisons de santé, 148b).

Remerciements

A tous les panélistes pour leur disponibilité ainsi qu'aux institutions et établissements qui ont donné la possibilité aux panélistes d'être présents aux réunions des panels.

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	4
1.1	Quelques rappels	5
1.1.1	Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse.....	5
1.1.2	L'étude sentinelle	6
2	Rapport des cantons	7
2.1	Kanton St. Gallen	7
2.1.1	Informationen aus den Expertenworkshops.....	7
2.1.2	Daten zu Cannabis aus einer Umfrage in der Bevölkerung und aus nationalen Statistiken.....	10
2.2	Canton du Tessin.....	13
2.2.1	Données provenant des panels de professionnels.....	13
2.2.2	Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales	17
2.3	Canton de Vaud.....	20
2.3.1	Données provenant des panels de professionnels.....	20
2.3.2	Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales	24
2.4	Kanton Zürich	27
2.4.1	Informationen aus den Expertenworkshops.....	27
2.4.2	Daten zu Cannabis aus einer Umfrage in der Bevölkerung und aus nationalen Statistiken.....	30
3	Vergleich zwischen den Sentinella-Kantonen: Übereinstimmungen und Besonderheiten	34
3.1	Kontext	34
3.2	Cannabismarkt	34
3.3	Konsum	35
3.4	Probleme im Zusammenhang mit Cannabiskonsum	36
4	Annexes	38
4.1	Liste des participants	38
4.1.1	St-Gall	38
4.1.2	Tessin	39
4.1.3	Vaud	40
4.1.4	Zurich	42

1 INTRODUCTION

La consommation de cannabis chez les jeunes a connu une forte hausse durant les années 90. Cette évolution a notamment conduit le Conseil fédéral à entreprendre un processus de révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) dont l'un des objectifs était de développer une approche adaptée à ce nouveau contexte. Le projet de révision présenté au Parlement comprenait ainsi la dé penalisation de la consommation du cannabis et la possibilité de tolérer, sous certaines conditions, la production de cette substance ainsi que sa vente aux jeunes de 18 ans et plus. Des mesures de protection de la jeunesse ainsi qu'une évaluation des effets de la nouvelle législation étaient aussi prévues dans la Loi.

La période séparant l'annonce du projet de révision et le vote final sur celui-ci au Conseil national a duré près de cinq ans. Durant ce laps de temps, des producteurs et commerçants du chanvre, ainsi que certaines autorités, se sont engagés dans une phase de pré-adaptation aux dispositions législatives futures. Ainsi, des magasins de chanvre ont essaimé et été tolérés dans différentes régions de Suisse alors que la dénonciation des consommateurs de cannabis faisait parfois l'objet d'exceptions. Cette pré-adaptation a probablement aussi eu lieu chez des adolescents et jeunes adultes, qui constituent les principaux consommateurs de cette substance.

Le refus d'entrer en matière sur le projet de révision par le Conseil national, le 14 juin 2004, a mis un terme au processus de réforme. Cette décision a eu plusieurs conséquences. La première est que, ne légiférant pas, les Chambres fédérales n'ont pas présenté d'alternative à une gestion de la problématique du cannabis (interdiction totale de la production, vente et possession) qui ne pouvait pourtant être jugée satisfaisante (hausse de la production, de la vente et de la consommation). La seconde est que les cantons et citoyens qui avaient anticipé l'arrivée de nouvelles dispositions législatives se trouvaient en situation de retour à des dispositions antérieures.

Cette situation a conduit à ce que, au lendemain du 14 juin, trois initiatives et deux motions parlementaires, ainsi qu'une initiative populaire, intitulée « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse », ont été déposées pour engager une poursuite du processus législatif interrompu. Un groupe de travail inter-partis s'est aussi créé quelques mois plus tard avec pour objectif d'engager une réflexion sur une nouvelle révision de la LStup. Ces interventions qui ont suivi le rejet du projet de révision allaient dans le sens de nouvelles alternatives :

- la première, qui s'appuyait sur le rejet du projet de révision par le Parlement, visait à remettre en question la politique fédérale en matière de drogue (quatre piliers) et à renforcer l'interdiction de la production, vente et consommation du cannabis ;
- la seconde, qui s'appuyait sur un certain consensus au sujet de la politique fédérale en matière de drogue, visait une révision "light" de la loi sur les stupéfiants (inscription dans la loi de la politique des quatre piliers, de la prescription médicale d'héroïne, de la répartition des tâches entre Confédération et cantons et de la protection de la jeunesse) mais ne contestant pas de changements s'agissant du cannabis ;
- la troisième, qui s'appuyait notamment sur le fait que le Conseil des Etats s'était prononcé en faveur du précédent projet de révision et que le vote sur l'entrée en matière au Conseil national ait été serré, visait à réengager un processus de révision similaire au précédent et qui pourrait prendre l'une des deux formes suivantes : la légalisation de cette substance (production, vente, possession, consommation) ou l'expérimentation d'un renoncement temporaire à la poursuite de la consommation et, éventuellement, de la production et de la vente du cannabis.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N)^a a par la suite approuvé une procédure visant à mettre rapidement en œuvre les éléments de la révision déboutée qui ne faisaient pas l'objet de contestation. La question du statut du cannabis n'y est pas abordée. Le Conseil national est entré en matière le 14 décembre 2006 pour discuter de la proposition de révision « *light* » de la CSSS-N, et l'a acceptée le 20 décembre.

Dans le projet de révision initial figurait l'évaluation scientifique des effets de la mise en application des nouvelles normes législatives (art. 29). Après une procédure d'appel d'offre, le Conseil fédéral, via l'Office fédéral de la santé publique, a attribué cette recherche à un consortium d'instituts, constitué de l'*Institut für Sucht und Gesundheitsforschung* (ISGF), de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), de l'Institut suisse pour la prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (SFA-ISPA), de l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP) et de l'*Institut für Begleit- und Sozialforschung* (IBSF).

Au lendemain du rejet de la révision de la LStup, l'OFSP a souhaité maintenir l'étude de la problématique du cannabis tout en modifiant les objectifs. Ainsi, d'une recherche qui visait à mettre en évidence les effets de l'application d'une nouvelle loi sur différents aspects de la problématique du cannabis, on est passé à un monitoring de la situation, à savoir un suivi sur plusieurs années de l'évolution de la consommation de cannabis et des problèmes associés à cette consommation.

Quant à l'initiative populaire « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » (alternative 3), elle a été déposée à la Chancellerie fédérale en janvier 2006. Le Conseil fédéral a refusé cette initiative et a renoncé à élaborer un contre-projet. Une votation populaire a eu lieu le 30 novembre 2009, avec un net rejet par le peuple suisse (63% de non). A la même date, la révision partielle de la LStup a quand à elle été acceptée par 68% des votants et par tous les cantons.

A l'heure actuelle, le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permettent le suivi de la situation au niveau national et qui sont mis en œuvre par les cinq instituts cités plus haut. Ce monitoring comprend l'étude présentée dans ce rapport, l'étude sentinelle. Elle s'intéresse à l'évolution de la situation en matière de cannabis ainsi qu'à la gestion de cette situation au niveau local. Ainsi, les observations relevées par des professionnels de terrain dans différents domaines (santé/social, école/formation professionnelle, police/justice) et dans quatre cantons suisses (St Gall, Tessin, Vaud, Zurich), dits « sentinelle », sont récoltées et analysées annuellement.

1.1 QUELQUES RAPPELS

1.1.1 Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse

Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permet un suivi de la situation au niveau national et dont la mise en œuvre est le fait d'un consortium d'instituts^b. Ce monitoring comprend les travaux suivants :

^a La Commission a voté l'entrée en matière sur cet article le 10 avril 2006.

^b Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), Institut de criminologie et de droit pénal de Lausanne (ICDP), Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung (ISGF), Institut für Begleit- und Sozialforschung (IBSF).

- l'étude sentinelle, qui s'intéresse à l'évolution de la consommation de cannabis et des problèmes qui y sont liés au niveau cantonal, ainsi qu'à leur gestion ;
- une enquête téléphonique répétée portant sur les comportements et opinions liés au cannabis dans la population âgée de 15 à 29 ans ;
- des enquêtes concernant le commerce du chanvre en Suisse ;
- un suivi et une analyse des données nationales concernant la consommation et le trafic de cannabis.

1.1.2 L'étude sentinelle

L'étude sentinelle est menée en collaboration par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP) et par l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP). C'est une étude qui a pour objet l'évolution de la situation au niveau local, tant en terme de consommation, de problèmes liés à la consommation que de gestion de la problématique. Elle se déroule dans quatre cantons devenus dès lors les cantons « sentinelles » pour l'étude. Ces cantons sont St Gall, le Tessin, Vaud et Zurich.

Il s'agit plus particulièrement :

- d'identifier les problèmes et les opportunités dans la gestion de l'application de la loi ;
- d'identifier les éléments d'homogénéité et d'hétérogénéité de la gestion de la problématique du cannabis entre les cantons ;
- d'identifier les bonnes pratiques développées par les cantons.

La méthode utilisée est celle de panels de professionnels. Ces panels ont été créés dans trois domaines spécifiques (services de santé et sociaux, éducation (école et formation professionnelle), justice et police) et pour chacun des cantons sentinelles. Chacun de ces panels est constitué de 8 à 12 personnes et se réunit une fois par année sous la conduite de l'équipe de recherche.

Il s'agit, au cours du panel qui s'étend sur une demi-journée, de répondre aux questions suivantes :

- quelle est la situation actuelle en matière de consommation de cannabis et de marché et quelle est son évolution ?
- quels sont les principaux problèmes rencontrés sur le terrain ?
- quelles sont les mesures et interventions qui ont été développées dans ce domaine ?

Il est attendu de chacun des participants qu'il prenne une position à la fois d'informateur et d'expert, d'une part en réunissant des données pertinentes dans son environnement professionnel, et d'autre part en participant à l'analyse des données fournies par l'ensemble des membres du panel auquel il participe.

Les panels se sont réunis en 2004-2005, 2006 et 2008. Le présent rapport décrit et analyse brièvement les résultats des sessions qui se sont déroulées en 2008^a.

^a La description et l'analyse des panels 2004 et 2006 ont fait l'objet d'un premier rapport. « Monitoring de la problématique du cannabis en Suisse : étude sentinelle 2004-2006 ». S. Arnaud, F. Zobel, JP. Gervasoni, D. Schnoz, F. Dubois-Arber, GL. Ysenring, J. Vuille, M. Killias. Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne/Institut de criminologie et de droit pénal, Lausanne 2007. (Raison de santé no 127a).

2 RAPPORT DES CANTONS^a

Ce chapitre synthétise, dans un premier temps, les résultats des panels. Nous avons cette fois-ci pris l'option de traiter les trois panels ensemble, en faisant ressortir, le cas échéant, les opinions différentes selon les panels.

Dans un deuxième temps, il analyse les données afin de faire émerger les points convergents et divergents entre les cantons.

2.1 KANTON ST. GALLEN

2.1.1 Informationen aus den Expertenworkshops

■ **Zusammensetzung der Workshops (Panels)**

Die St. Galler Workshops haben sich im November 2007 getrennt voneinander getroffen. Es nahmen einundzwanzig Expertinnen und Experten daran teil. Davon stammten acht aus dem Sozial- und Gesundheitsbereich, acht aus dem Bereich Bildung und Erziehung und fünf aus dem Bereich Justiz und Polizei.

■ **Kontext**

Die Teilnehmenden der Workshops Sozial-/Gesundheitswesen und Bildung und Erziehung sind bezüglich der Cannabisproblematik nicht gleicher Meinung: Gemäss den Gesundheitsfachleuten gab es in letzter Zeit keine grossen Veränderungen, gemäss den Schul- und Erziehungsfachleute hat sich die Problematik verringert. Es sind indes je nach Ort grosse Unterschiede festzustellen. In St. Gallen wird folglich ein kontrastreiches Bild der Situation geschildert. Die Problematik ist in den Medien weniger präsent.

Der illegale Charakter des Konsums scheint Zu widerhandlungen nicht mehr förderlich zu sein. Die Jugendlichen wissen, dass Cannabis illegal ist; der Konsum wird dadurch aber weder gedrosselt, noch begünstigt. Die Tatsache, dass die Personen bei einer Polizeikontrolle nur einen geringen Betrag zu entrichten haben, scheint auf den Konsum hingegen keine abschreckende Wirkung zu haben.

Allgemein stellt Cannabis kein zentrales politisches Thema mehr dar. Wie in den anderen Kantonen steht auch hier der Alkohol an zentraler Stelle.

Das Bussensystem (eine Besonderheit, die es in den anderen untersuchten Kantonen nicht gibt) wird weiterhin angewendet. Der Cannabiskonsum wird mit einer auf der Stelle zu bezahlenden Busse von 50 Fr. geahndet, ohne dass es zu einer Anzeige kommt^b. Pro Monat werden ungefähr 70 dieser Bussen verhängt, diese Zahl ist im Vergleich mit den vorhergehenden Jahren stabil

^a Die Kantone werden in alphabetischer Reihenfolge aufgeführt.

^b Diese Massnahme betrifft Jugendliche ab 15 Jahren und findet zumindest dann Anwendung, wenn der oder die Betreffende zum ersten Mal von der Polizei erwischt wird (Besitz von 5 Gramm oder weniger, keine Beschaffungskriminalität). Ab dem zweiten Mal besteht die Möglichkeit einer Anzeige.

geblieben. Gegen Personen, die nicht sofort bezahlen, wird ein reguläres Strafverfahren eröffnet; ihre Zahl ist leicht gesunken.

Ausserdem verfügt der Kanton St. Gallen nun über einen Gesetzesartikel (Art. 144^{bis} des Strafprozessgesetzes), der die Verwertung oder die Vernichtung von beschlagnahmten Objekten, die verderblich sind oder die einen kostspieligen Unterhalt erfordern, vor Beendigung des Verfahrens ermöglicht (Fall von beschlagnahmten, an ihrem Standort belassenen Hanfpflanzen; St. Gallen und Zürich haben ähnliche Artikel). Dieser Artikel wurde noch nie auf einen Hanffall angewendet, sein Nutzen bei der Erleichterung von Verfahren ist jedoch umstritten, da die Anforderungen an die Beweismittel so hoch sind, dass es leichter ist, jeweils abhängig von der vorliegenden Sachlage zu entscheiden.

■ Allgemeine Marktsituation

Die Fachleute aller drei Bereiche sind der Meinung, dass Cannabis seit der Schliessung der Hanfläden schwieriger erhältlich ist. Wie auch anderswo in der Schweiz hat sich die Produktion stark verändert und anstelle der grossen Indoor-Produktionsstätten haben sich kleine private Produktionsstätten entwickelt.

Jugendliche versorgen sich hauptsächlich mit «Indoor»-Cannabis, während die älteren Konsumierenden «Outdoor»-Cannabis bevorzugen. Die Zahl der kleinen privaten Plantagen auf Balkons oder in einem Zimmer des Hauses hat zugenommen. Die Polizei deckt nach wie vor «Indoor»-Plantagen mit 1'000 bis 2'000 Pflanzen auf, die grossen Produktionsstätten sind hingegen völlig verschwunden. Die Strafverfolgungsbehörden haben gegenwärtig Kenntnis von einem sogenannt zulässigen Fall der Cannabisproduktion mit einem vorgeblich legalen Zweck (die Herstellung von Sirup und ätherischen Ölen); der Fall wird untersucht.

Des Weiteren haben die Strafbehörden keine importierte Ware mehr entdeckt. Ihnen ist jedoch bekannt, dass die Produktion in einigen Ländern des Balkans zügig voran schreitet und der Schweizer Markt wahrscheinlich schon bald aus diesen Quellen versorgt wird. Die Zürcher Fachleute äusserten ähnliche Vermutungen.

Die Expertinnen und Experten des Bereichs Bildung und Erziehung melden die Präsenz von Dealern an einigen Schulen, was in diesen einen hohen Konsum bewirkt sowie zum Teil die weiter oben erwähnten grossen Konsumunterschiede erklärt. Gemäss den Fachleuten des Bereichs Justiz und Polizei gibt es jedoch keinen Strassenhandel mehr.

Laut den Strafbehörden eröffnet in der Stadt St. Gallen regelmässig der eine oder andere Laden; diese werden von den Ordnungskräften jedoch systematisch geschlossen. Die Vermieter werden über die Aktivitäten des Mieters sowie die rechtlichen Konsequenzen informiert, falls sie die Räumlichkeiten weiter zu illegalen Zwecken vermieten. Es wird also eine Nulltoleranz-Politik angewandt, was in der Schweiz ein allgemeiner Trend zu sein scheint. Die Zeit der für alle sichtbaren Läden ist jedoch längst vorbei. Falls es Neueröffnungen gibt, so sind sie stets getarnt, insbesondere als Kiosk. Die Mengen von beschlagnahmten Produkten sind äusserst gering und es werden keine die Verkäufe belegenden Buchhaltungsunterlagen mehr vorgefunden wie dies früher der Fall war. All dies hat zur Folge, dass eine strafrechtliche Verfolgung schwierig und bezüglich des Verhältnisses von geleisteter Arbeit und Ergebnis wenig rentabel ist.

Das Milieu zeichnet sich durch eine grosse Brutalität aus, was sich in den anderen Kantonen nicht feststellen lässt. Bisweilen werden externe Personen verprügelt, weil sie für zu neugierig gehalten werden. Generell wird gemeldet, dass sich der Cannabismarkt und der Markt für harte Drogen derzeit zu vermischen scheinen.

Der Preis für ein Gramm Cannabis bleibt bei rund 12 Fr. stabil. Gelegentlich, vor allem wenn die Polizei einige Läden geschlossen hatte, hat sich dieser Preis verdoppelt (und die Konsumierenden haben sich bei den Behörden darüber beklagt...). Dies zeigt, dass auf dem Markt bisweilen ein Versorgungsgang besteht.

Die Beziehungen zu den Strafverfolgungsbehörden der Nachbarländer sind gut. Beim Hanfkauf sind persönliche Verbindungen oder mindestens eine gute Kenntnis des lokalen Marktes so wichtig wie noch nie und die verfügbaren Mengen sind geringer geworden. Ausländer haben bedeutend mehr Schwierigkeiten, sich mit Cannabis zu versorgen (und der Weg ist damit weniger rentabel), was den grenzüberschreitenden Handel ebenfalls verringert hat. Es ist aber dennoch anzumerken, dass viele Grenzübertritte nur noch sporadisch überwacht werden.

■ **Cannabiskonsum: Allgemeine Situation**

Das Einstiegsalter in den Cannabiskonsum scheint unverändert, hingegen konsumieren mehr Mädchen und der Konsumanteil beider Geschlechter ist sehr ähnlich. Der Konsum scheint zudem in Wellen und in einigen Schulklassen stark abhängig von der Verfügbarkeit stattzufinden, vor allem, wenn auf dem Schulgelände Dealer präsent sind.

Cannabis wird von Jugendlichen nicht mehr als Abgrenzung zu der Erwachsenenwelt oder als identitätsbildendes Element konsumiert; es ist vielmehr zu einem Konsumgut geworden.

Das Konsumniveau schwankt zudem stark entsprechend der Subkultur, in der sich die Jugendlichen befinden und ebenso stark entsprechend dem Ausbildungsgang. Die Expertinnen und Experten weisen darauf hin, dass bei Jugendlichen mit einem höheren Ausbildungsniveau der Kokainkonsum zuzunehmen scheint.

Auch wenn die Sichtbarkeit des Konsums vor allem aufgrund des Rauchverbots in den Zügen und des eingeführten Bussensystems zurückgegangen zu sein scheint, so ist der Cannabisrauch nach wie vor an verschiedenen Orten zu riechen, vor allem im öffentlichen Raum. Die Konsumierenden verstecken sich nicht wirklich und es ist eine gewisse Banalisierung des Konsums zu verspüren.

Der Konsum scheint ausserdem häufiger an Wochenenden stattzufinden, mit massiven Rauschzuständen mit Alkohol. Ebenso ist der kombinierte Konsum von Alkohol und Cannabis häufig und es scheint, dass einige Jugendliche, die ihren Cannabiskonsum senken möchten, dies mit einem höheren Alkoholkonsum kompensieren.

Die Expertinnen und Experten des Bereichs Bildung und Erziehung berichten auch von einer deutlichen Zunahme der Abhängigkeit von Internet- und Computerspielen.

Cannabis wird bisweilen als eine Form der Selbstmedikation konsumiert. Jugendliche, die sich nicht in einer Ausbildung befinden oder die Übergangsklassen besuchen, scheinen eher zu konsumieren, als Jugendlichen, die eine gewöhnliche Ausbildung absolvieren.

Der Kenntnisstand der Jugendlichen, wie auch der Eltern und der Lehrpersonen bezüglich Cannabis ist besser. Trotzdem scheinen einige Eltern immer noch beschränkte Kenntnisse über die Gefährlichkeit von Cannabis zu haben und sind ratlos, wenn ihr Kind konsumiert. Es scheint sich zudem eine gewisse Toleranz gegenüber einem gelegentlichen Konsum zu etablieren. Ziel ist nicht mehr unbedingt der Ausstieg aus dem Konsum, sondern ein kontrollierter Konsum.

Die Hilfe- oder Interventionsanfragen in Schulen haben deutlich abgenommen.

■ **Probleme im Zusammenhang mit dem Cannabiskonsum**

Zwischen den Expertinnen und Experten des Sozial- und Gesundheitsbereichs und jenen des Bereichs Bildung und Erziehung gibt es einige Meinungsverschiedenheiten. Erstere sind der Meinung, dass die Probleme im Zusammenhang mit dem Cannabiskonsum nicht deutlich zurückgegangen sind; für die Fachleute aus dem Bereich Bildung und Erziehung ist dies ganz klar der Fall. Im schulischen Rahmen treten die Probleme auf, wenn Dealer präsent sind, wie weiter oben erwähnt. In diesem Kontext scheint ein problematisches Konsumverhalten häufiger bei Schweizer Schülerinnen und Schülern vorzukommen.

Die Probleme sind häufig mit anderen Problematiken verbunden und es werden Fälle der Cannabisabhängigkeit gemeldet. Es werden zudem Situationen erwähnt, in denen bei einem Ausstieg aus dem Cannabiskonsum Entzugsymptome auftreten. Es konnte jedoch kein klarer Bezug zu einem hohen THC-Gehalt hergestellt werden. Die Zahl von Psychosefällen bleibt auf einem relativ niedrigen Niveau stabil. Die Fachleute des Sozial- und Gesundheitsbereichs melden einige Fälle, in denen eine Cannabisabhängigkeit in eine Alkoholabhängigkeit überging und umgekehrt.

Einige Jugendliche scheinen außerdem gegenüber jeglicher Form von Ratschlägen und von in der Schule vorgeschlagenen Betreuungen «resistent» zu sein.

Im Zusammenhang mit einem hohen Cannabiskonsum werden einige Fälle von Lehrabbrüchen oder schulischem Versagen geschildert. Dieser tritt selten allein auf, sondern ist an weitere Probleme psychologischer, familiären und anderer Art geknüpft.

Eine grosse Mehrheit der Jugendlichen konsumiert jedoch nur gelegentlich Cannabis, ohne dass weitere Probleme hinzukommen.

2.1.2 Daten zu Cannabis aus einer Umfrage in der Bevölkerung und aus nationalen Statistiken

■ **Umfragen in der Allgemeinbevölkerung**

Die Ergebnisse der Umfragen in der Allgemeinbevölkerung zeigen, dass die Lebenszeitprävalenz des Cannabiskonsums (wer mindestens einmal im Leben Cannabis konsumiert hat) bei den Einwohnern des Kantons St. Gallens etwa dem nationalen Durchschnitt entspricht (Abbildung 1).

Bei der Prävalenz des Konsums in den letzten dreissig Tagen vor der Befragung liegt der Kanton St. Gallen bis auf eine Ausnahme leicht über dem Schweizer Durchschnitt (Abbildung 2). Die Zahl der Konsumierenden in diesem Kanton ist demnach ziemlich hoch. Sowohl die Lebenszeitprävalenz als auch die Prävalenz des Konsums in den letzten dreissig Tagen haben zwischen 2004 und 2007 abgenommen.

Abbildung 1 Lebenszeitprävalenz des Cannabiskonsums in verschiedenen Altersklassen in der Schweiz und in den vier Sentinella-Kantonen (Quellen: ISGF-ISPA/Cannabismonitoring, 2004-2007)

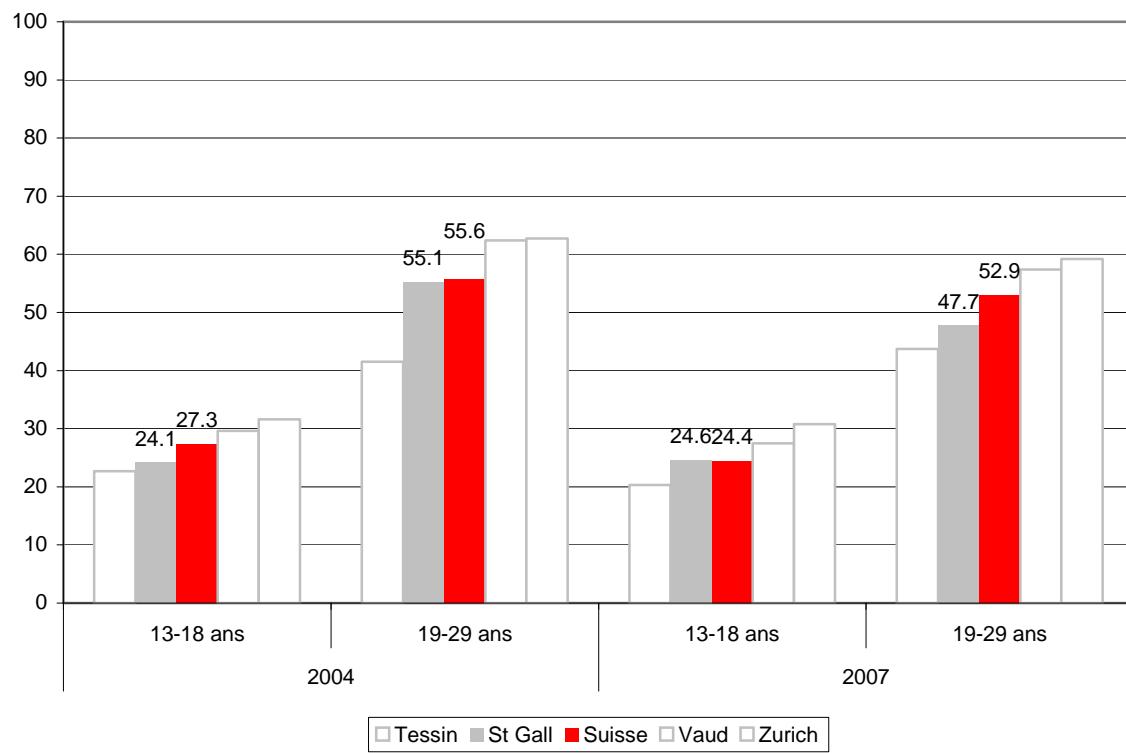


Abbildung 2 Monatsprävalenz des Cannabiskonsums in verschiedenen Altersklassen in der Schweiz und in den vier Sentinella-Kantonen (Quellen : ISGF-ISPA/Cannabismonitoring, 2004-2007)

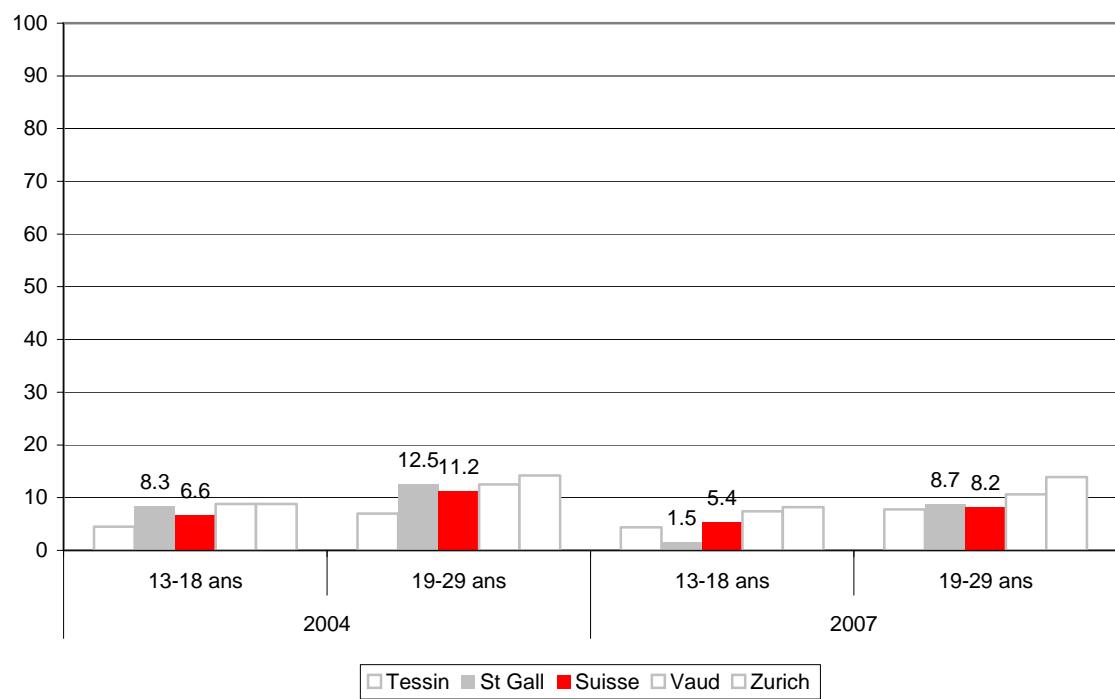


Abbildung 3 Entwicklung der Verzeigungsrate wegen Konsums von Cannabis (oder von Cannabisprodukten) auf 1000 Einwohner, im Zeitraum von 2000 bis 2007

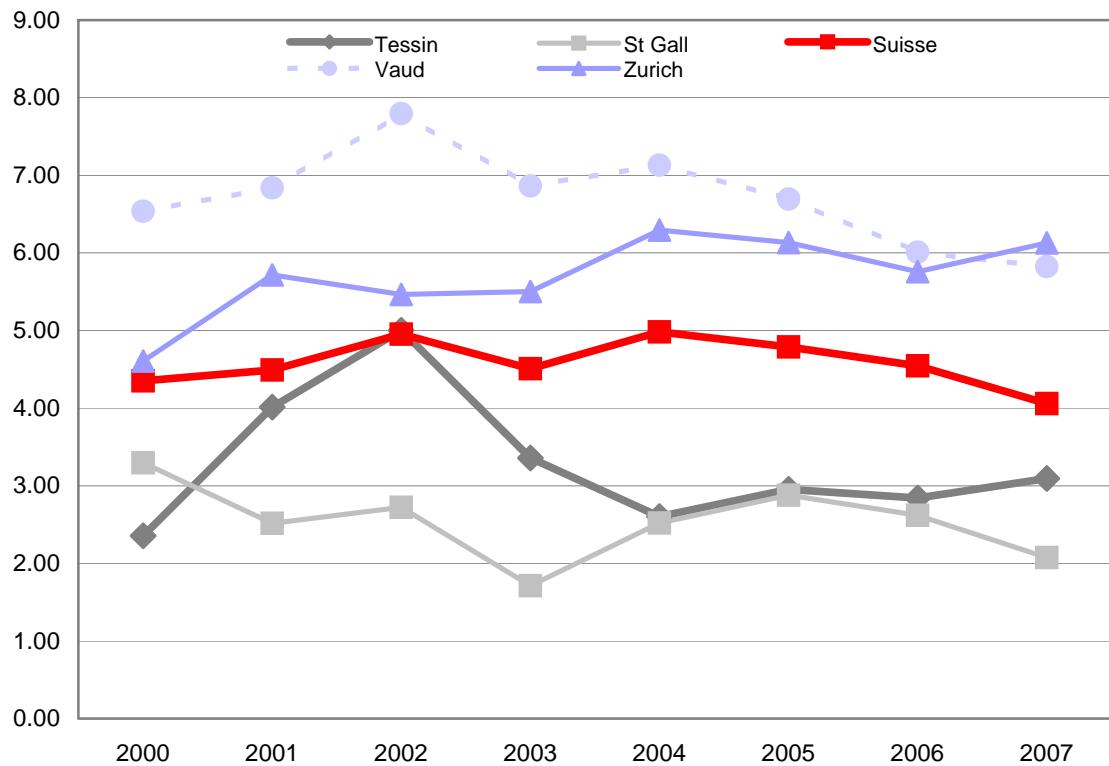
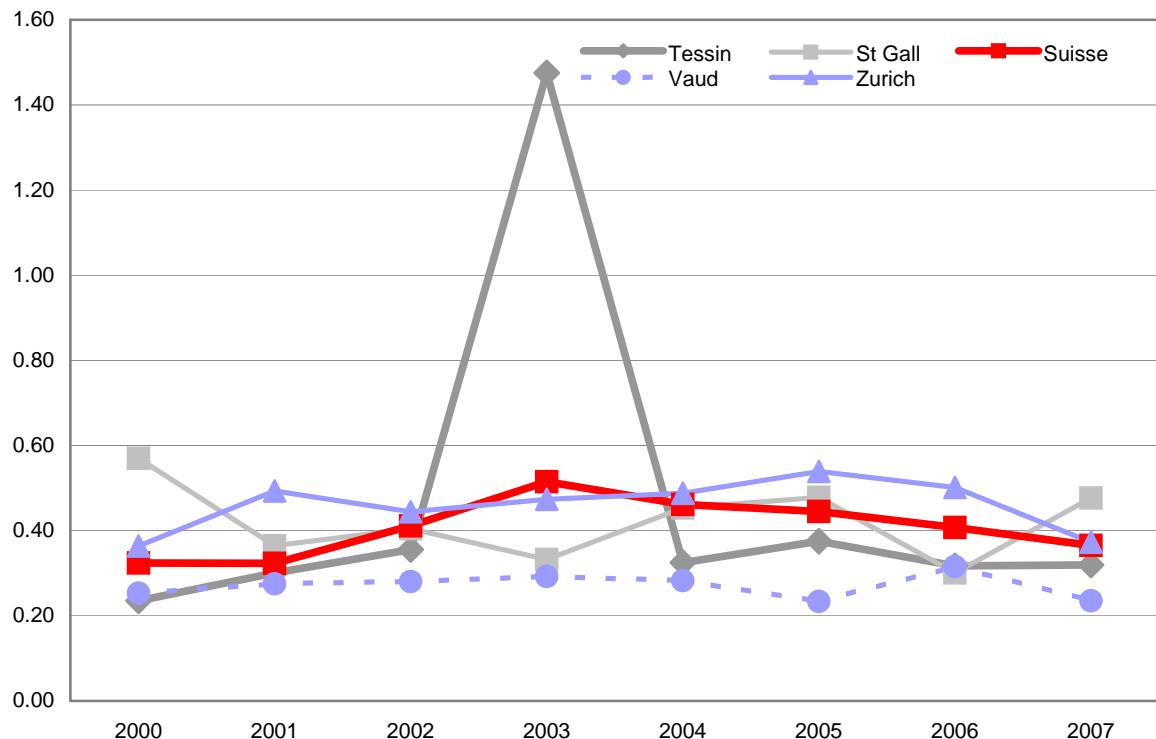


Abbildung 4 Entwicklung der Verzeigungsrate wegen Handels mit Cannabis (oder mit Cannabisprodukten) auf 1000 Einwohner, im Zeitraum von 2000 bis 2007



■ Indikatoren zur strafrechtlichen Verfolgung

Anhand der Indikatoren zur strafrechtlichen Verfolgung zwischen 2000 und 2007 kann man erkennen, dass im Zusammenhang mit der strafrechtlichen Verfolgung des Konsums und des Handels von Cannabis im Kanton St. Gallen im Allgemeinen weniger oder gleich viele Anzeigen registriert werden wie im Schweizer Durchschnitt (Abbildung 3 und 4).

Bei der strafrechtlichen Verfolgung des Konsums liegt die Anzahl Anzeigen systematisch sehr deutlich unter dem Schweizer Durchschnitt, und zwar in der gesamten untersuchten Zeitspanne (Abbildung 4). Die Verzeigungsrate ist damit generell die tiefste von den vier untersuchten Kantonen. Diese Situation ist zweifelsohne auf die Einführung eines Reglements zurückzuführen, welches vorsieht, dass gegen Cannabiskonsumierende eher ein Bussgeld ausgesprochen wird als dass sie angezeigt werden (siehe weiter unten). Allerdings ist die Zahl der Anzeigen wegen Cannabiskonsum bis ins Jahr 2005 erneut angestiegen, nachdem dieser Wert zwischen 2000 und 2003 deutlich gesunken war; nach 2005 ging diese Zahl wieder zurück.

Die Indikatoren weisen also darauf hin, dass im Kanton St. Gallen die Anzahl von Anzeigen wegen eines Verstosses gegen das Betäubungsmittelgesetz im Zusammenhang mit Cannabis eher niedriger ist als auf gesamtschweizerischem Niveau, vor allem gilt dies für die Zahl der Anzeigen wegen Cannabiskonsum. Diese Situation ist zweifellos auf eine Ergänzung der Strafprozessverordnung zurückzuführen, welche es ermöglicht, Cannabiskonsumierende mit einer Ordnungsbussen zu belegen.

2.2 CANTON DU TESSIN

2.2.1 Données provenant des panels de professionnels

■ Composition des panels

Les trois panels tessinois se sont réunis séparément en janvier 2008 (santé/social et éducation) et en octobre 2007 (police et justice). Ils ont rassemblé vingt-deux professionnels. Parmi eux, dix provenaient du domaine socio-sanitaire, huit de celui de l'éducation et quatre du secteur de la justice et police.

■ Contexte

Les intervenants du domaine justice/police relèvent que l'opération INDOOR de 2003^a a permis une clarification quant au statut du cannabis : c'est illégal et tout le monde le sait. Le même phénomène a également été salué dans les autres cantons.

De plus, le Tessin a adopté une loi sur le chanvre au terme de laquelle toute culture de chanvre est soumise à autorisation. Cette loi présente l'avantage de clarifier la situation : soit la personne a une autorisation, soit elle n'en a pas et on intervient sans se poser plus de questions. Concernant l'article 163 du Code de procédure pénale tessinois qui permet la destruction anticipée des plantes saisies (et qui existe sous des formes analogues dans les cantons de St-Gall et de Zurich), il a été appliqué très récemment dans un cas qui a fait l'objet d'un jugement de la Cour de cassation. Tout

^a En mars 2003, le procureur tessinois lance une opération importante à l'encontre des producteurs illicites de chanvre et des magasins (*canapai*). Cette opération aboutit à la fermeture de 75 *canapai*, à la confiscation de 50 plantations et à l'arrestation de 103 personnes.

a très bien fonctionné, notamment parce que le taux de THC était très élevé et parce que la personne n'a pas réussi à démontrer un autre usage que celui de stupéfiant. Quantitativement parlant, il est difficile de mesurer l'utilité de cet article. Toutefois, il a un important effet dissuasif et permet de se passer du consentement de la personne au moment de la destruction. Comme dans les autres cantons étudiés, les intervenants du domaine de justice/police relèvent également le problème posé par l'ATF (Arrêt du Tribunal fédéral) 130 IV 83, qui offre à chacun l'excuse de la « plante ornementale » pour justifier la présence d'une plante de cannabis chez soi. Dans les pays qui nous entourent, la qualité de stupéfiant est faite au moyen du taux de THC. En Suisse, en revanche, le taux de THC n'est pas pertinent lorsqu'il s'agit de prouver la destination illégale du produit : un taux élevé de THC ne permet pas de déduire l'intention de l'auteur. Cette situation est regrettable selon les panélistes.

En ce qui concerne les sanctions, la consommation de cannabis est sanctionnée chez les mineurs par une amende de 100 à 210 francs ; ce montant a priori étrange a sa source dans le fait que le nouveau droit pénal des mineurs^a prévoit la possibilité d'une conversion de l'amende en prestation au travail. Il a ainsi été décidé qu'un jour vaudrait entre 60 et 70 francs, si bien que l'amende de 210 francs se traduira par une prestation au travail de 3 jours.

De manière générale, les représentants des domaines santé/social et de l'éducation notent une diminution constante de la médiatisation de la problématique du cannabis, et ce depuis la grande opération menée par la police et la justice en 2003/2004. Aujourd'hui le cannabis n'est plus d'actualité, ni dans les médias, ni dans les préoccupations des parents. Les professionnels du secteur justice/police relèvent en outre que le cannabis n'est plus très en vogue auprès des jeunes eux-mêmes. En effet, qui se veut branché se tourne désormais vers la cocaïne.

Les professionnels de l'éducation ainsi que du domaine de justice/police relèvent aussi que les mesures structurelles, telles que l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires, ont permis de clarifier le discours par rapport aux interdits et de faciliter le travail de contrôle, pour le tabac, mais de manière corollaire aussi pour le cannabis (zone fumeur bien délimitée à l'extérieur). Ils constatent cependant que dans certains cas les élèves s'éloignent simplement un peu de l'enceinte scolaire pour fumer (tabac, voire cannabis).

■ Situation générale du marché du cannabis

Après des années caractérisées par la présence de nombreux magasins de chanvre ainsi qu'une importante production « indoor », le marché du cannabis tessinois s'est réorganisé : autant la vente que la production se sont structurées en entités très petites, au niveau individuel. En effet, il y a aujourd'hui au Tessin surtout des petites plantations privées (jardins, balcons), qui comptent entre deux et dix plantes. Selon le panel justice/police, elles sont en augmentation. Quelques cultures de 50 à 100 plantes sont cachées dans les bois ou dans des vallées reculées, éloignées des sentiers empruntés par les promeneurs et à l'abri des vols d'hélicoptère. La police a toutefois également découvert deux cultures plus grandes, que les suspects ont tenté de faire passer pour des zones d'expérimentation pour l'industrie pharmaceutique. En revanche, l'on n'a plus découvert de plantations outdoor de très grande taille^b, même en montagne. Quant à la production indoor, elle reste difficilement contrôlable, mais la police n'a plus eu aucun indice suggérant qu'il y en aurait encore.

Le THC n'atteint plus les sommets d'autrefois, mais la plus grande partie du cannabis saisi affiche tout de même des taux de THC compris entre 15 et 20%. La teneur élevée en THC pourrait également être à l'origine de la perte d'attractivité de la substance, car si elle est trop forte, elle en perd son caractère « divertissant ».

^a En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007.

^b Contenant des milliers de plantes, telles que démantelées lors de l'opération INDOOR de 2003.

Au vu de la petite production privée citée plus haut et grâce aux réseaux de connaissances, pour les panels santé/social et éducation, le cannabis reste une substance relativement accessible au Tessin. Par ailleurs, le cannabis s'achète désormais également dans la rue et les professionnels des trois secteurs réaffirment leurs craintes par rapport au fait que, sur le marché noir, le cannabis et les drogues dures sont disponibles, sinon auprès des mêmes vendeurs, du moins dans les mêmes lieux. Lors des panels précédents, il avait été observé que la vente de cannabis n'était pas le fait d'un groupe ethnique en particulier. Cela semble avoir quelque peu changé, car les consommateurs entendus par la police et la justice disent de plus en plus souvent que le vendeur était « *une personne de couleur* », sans que l'on arrive à en savoir plus ; l'on assiste donc à une « *ethnisation* » des marchés.

Les gares semblent être des endroits où le commerce de chanvre va bon train. Cela provient probablement du fait que dans les gares se sont installés de nombreux commerces qui sont ouverts tard le soir et qui vendent des boissons alcoolisées. La conséquence en est une certaine concentration de gens, surtout de jeunes. Ce phénomène est apparu partout en Suisse, à tel point que les CFF ont créé un groupe de réflexion sur cette question, car cela devient un problème de sécurité publique : la criminalité augmente effectivement dans les gares.

Un gramme de cannabis coûte entre 10 et 12 francs.

Les relations entre les autorités de poursuite pénale helvétiques et italiennes, autrefois houleuses parce que les uns se plaignaient que les autres ne traitaient pas la question du cannabis assez rigoureusement, se sont notablement améliorées. Quelques clients viennent encore s'approvisionner au Tessin, mais ce n'est plus le « tourisme de masse » d'il y a quelques années.

■ **Situation générale de la consommation de cannabis**

Les professionnels des trois domaines s'entendent pour dire que la consommation de cannabis est restée relativement stable depuis la dernière réunion du panel, voire a diminué. Toutefois, la prévalence de la consommation reste relativement élevée dans certains groupes de population (polytoxicomanes, jeunes placés en foyers, etc.). Les signes visibles de consommation dans les écoles ont particulièrement diminué, voire devenus quasi absents. Les élèves, notamment les plus jeunes, ne parlent même plus de cannabis. Certains enseignants relèvent cependant que cette consommation existe toujours, mais hors cadre scolaire.

L'effet « socialisant » du cannabis, voire de l'alcool, est une des raisons de sa consommation, selon les professionnels de la santé. Fumer ou boire permettrait donc d'intégrer et de rester dans le groupe, mais ne correspond pas forcément à un plaisir.

La banalisation de la consommation de cannabis par les jeunes, comprise dans le sens d'une normalisation de cette consommation, est mentionnée par le panel de la santé. Les jeunes fument de manière plus ouverte, moins discrète. Il n'y a plus cette notion de la provocation face à l'adulte. Notons toutefois que les professionnels de justice/police font le constat inverse : la visibilité des jeunes fumant du cannabis aurait nettement diminué.

Au niveau de la société, pour les deux panels de la santé/social et de l'éducation, il y a une augmentation de la tolérance sociale par rapport à la consommation de cannabis. Il semble que l'on se soit habitué à rencontrer des jeunes qui fument cette substance. Certains évoquent le manque de préoccupation de la part des parents quant à la consommation, qui peut être en partie expliqué par le fait que les parents sont parfois consommateurs eux-mêmes. Pour certains, le contrôle social ne fonctionne plus, alors qu'il reste important de « dénoncer » ou de « signaler » les cas, autant pour l'enseignant ou le professionnel, que pour le citoyen. A nouveau, les professionnels du secteur justice/police constatent l'inverse : il ressort des audiences tenues au Tribunal des mineurs que les parents sont encore bien plus effrayés par le cannabis que par l'alcool. On peut émettre l'hypothèse que pour cette génération, cannabis signifie encore drogue, alors que chez les jeunes, les avis sont plus partagés.

Les panels de la santé/social et de l'éducation confirment cette année leurs inquiétudes par rapport aux consommations de fin de semaine, qu'il s'agisse de psychostimulants ou d'alcool, ou encore de multi-consommations. Ils soulignent encore que « les jeunes prennent ce qui leur tombe sous la main, ils ne savent plus vraiment ce qu'ils prennent ». Toutefois, deux personnes du secteur de l'éducation affirment que les jeunes en formation professionnelle, et notamment ceux qui sont en stage professionnel, sont tout à fait capables de gérer leur consommation de façon à être en état de travailler le lundi matin.

Les professionnels des trois secteurs confirment leurs inquiétudes des années précédentes concernant la consommation d'alcool. Elle a encore augmenté et est relativement banalisée par les consommateurs. Le cannabis ne représente qu'une problématique mineure par rapport à l'alcool et la violence qui peut y être associée. Cette préoccupation est aussi présente dans la population. Les représentants du secteur justice/police estiment que les jeunes consomment plus d'alcool qu'auparavant. Il y a moins de comas éthyliques qu'il y a quelques années, notamment lors d'événements festifs, mais il y a plus de jeunes ivres. Se retrouver en groupe semble être synonyme de consommation massive d'alcool.

Les intervenants constatent une augmentation impressionnante des cas de conduite sous influence de l'alcool et d'un stupéfiant (cannabis ou autre). Le même phénomène a été rapporté par les intervenants zurichois.

Finalement, les professionnels de la santé confirment aujourd'hui ce qu'ils voyaient apparaître depuis quelques années : la cocaïne pose un gros problème, pour les polytoxicomanes, mais aussi pour des (ex-)consommateurs de cannabis. Cette préoccupation pour la cocaïne apparaît aussi très clairement dans le panel justice/police. Toutefois, d'aucuns estiment que cette problématique est peut-être surestimée, « gonflée » par les professionnels qui doivent légitimer leur présence sur le terrain (et les financements) dans un contexte où les drogues suivent des modes, celle du cannabis étant passée.

■ **Problèmes liés à la consommation de cannabis**

Les éléments relatifs aux problèmes liés à la consommation de cannabis ont été relevés uniquement par les panélistes des domaines de la santé/social et de l'éducation. Ces derniers confirment essentiellement ce qui était déjà apparu au cours des panels précédents : des problèmes psychiatriques souvent sous-jacents mais sans lien de causalité évident, une consommation problématique de cannabis associée à des situations psychosociales déjà difficiles, et une problématique en milieu scolaire peu apparente. Encore une fois, les professionnels répètent que le cannabis ne pose pas ou très peu de problèmes en tant que tel. Les problèmes actuels sont plus généraux, d'ordre sociétal, avec notamment un isolement, une solitude des jeunes. La dépendance, que ce soit aux produits (psychotropes) ou sans produits (Internet, jeux vidéos, ...) devient un symptôme de ce malaise plus général.

Il n'y a pas de problématique particulière « cannabis ». Lorsqu'une situation problématique de consommation émerge, il y a toujours autre chose à la base : problèmes de famille, inadaptations sociales, manque de perspectives professionnelles, etc. La solitude (l'isolement) des jeunes est un élément qui apparaît fortement en 2008. Elle paraît de surcroît aussi réelle au sein même du réseau de prise en charge (manque de suivi des jeunes pris en charge). Un des panéliste avance la notion de « maltraitance institutionnelle ». La consommation de cannabis ne représente dès lors qu'une problématique mineure par rapport à l'ensemble de la situation. Toutefois, un enseignant relève que, bien que le cannabis ne puisse être identifié comme la cause de la problématique, le fait de consommer, et notamment avec l'augmentation des taux de THC observés, ne peut que maintenir ou aggraver la situation.

Le panel de l'éducation relève que les jeunes ne fument pas dans le cadre scolaire et il n'y a donc pas de répercussions directes sur le fonctionnement de l'école. Il y a encore quelques années, on observait des élèves incapables de suivre des cours, sous influence de cannabis. Ce n'est plus le cas

aujourd’hui. Lorsqu’il y a des cas de baisse de performances scolaires, voire d’échec, le cannabis peut apparaître dans le contexte. Mais il n’est pas possible d’en déduire un lien de causalité.

Dans les écoles, on relève une amélioration des connaissances des enseignants et donc de meilleures compétences pour détecter et prendre en charge les cas problématiques. Le fait d’avoir depuis quelques années un agent de référence pour les questions de consommation au sein de chaque établissement scolaire a certainement permis de pouvoir faire ce constat aujourd’hui. Les procédures sont généralement pluridisciplinaires et intègrent les parents, voire les employeurs, dans le processus. Ces éléments avaient déjà été évoqués lors de la réunion précédente du panel.

Au niveau du canton, une formation de médiateurs a eu lieu et actuellement ils sont une vingtaine dans le secteur post-obligatoire et professionnel. Ces médiateurs ont, entre autres, pour mission de travailler sur les questions de prévention et de bien-être à l’école.

Depuis 2006, une unité spécifique existe dans la police « Visione giovani » dont la mission consiste à gérer les problèmes liés aux jeunes, notamment la violence. Toutefois elle peut aussi être appelée à gérer des problèmes liés au cannabis, par exemple sur appel d’un établissement scolaire. A Lugano, il y a en plus des agents de quartier.

Finalement, les demandes d'aide ou d'information de la part de tiers (parents, institutions) sur la question du cannabis ont pratiquement disparu, ce qui signifie une diminution soit des problèmes, soit du moins de l'attention portée à cette substance. Les quelques demandes émanant des écoles concernent plutôt l'alcool et la violence.

2.2.2 Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales

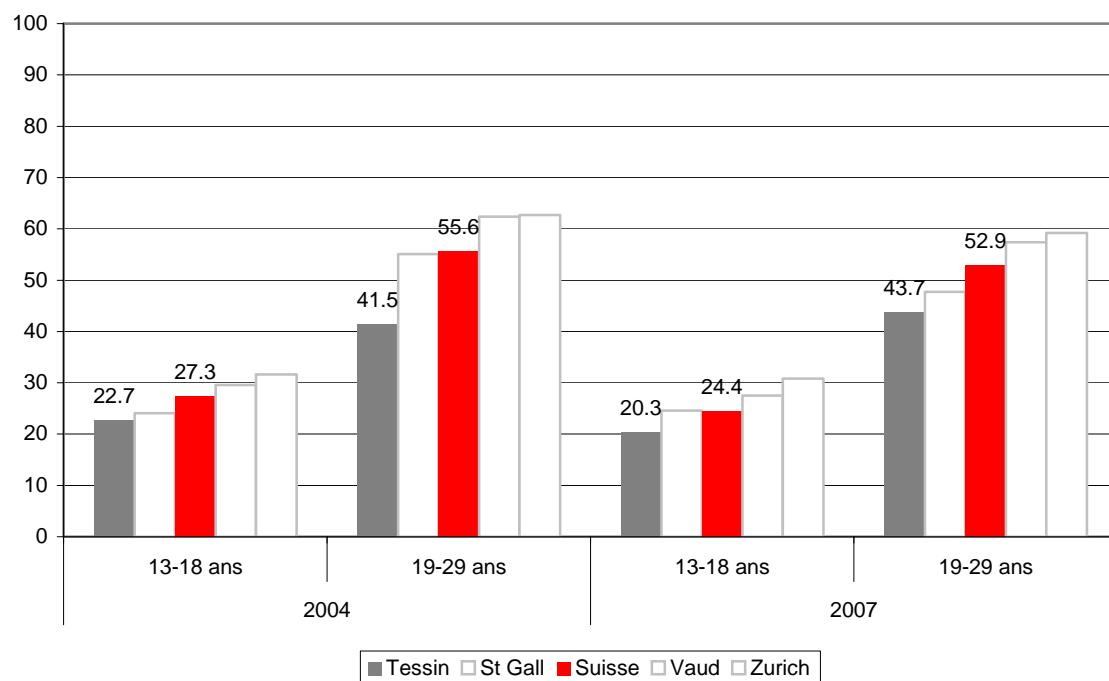
■ **Enquête auprès de la population générale (Source : ISPA)**

Les résultats des enquêtes en population générale indiquent, chez les Tessinois, des prévalences de l'expérimentation de la consommation de cannabis (avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie) systématiquement inférieures à la moyenne nationale, quelle que soit la classe d’âge considérée (Figure 5). En comparaison avec les autres cantons sentinelles, c'est le canton qui affiche les prévalences les plus basses. Cependant, on peut relever que l'évolution de l'expérimentation au Tessin a augmenté en 2007 pour la tranche d'âge de 19 à 29 ans.

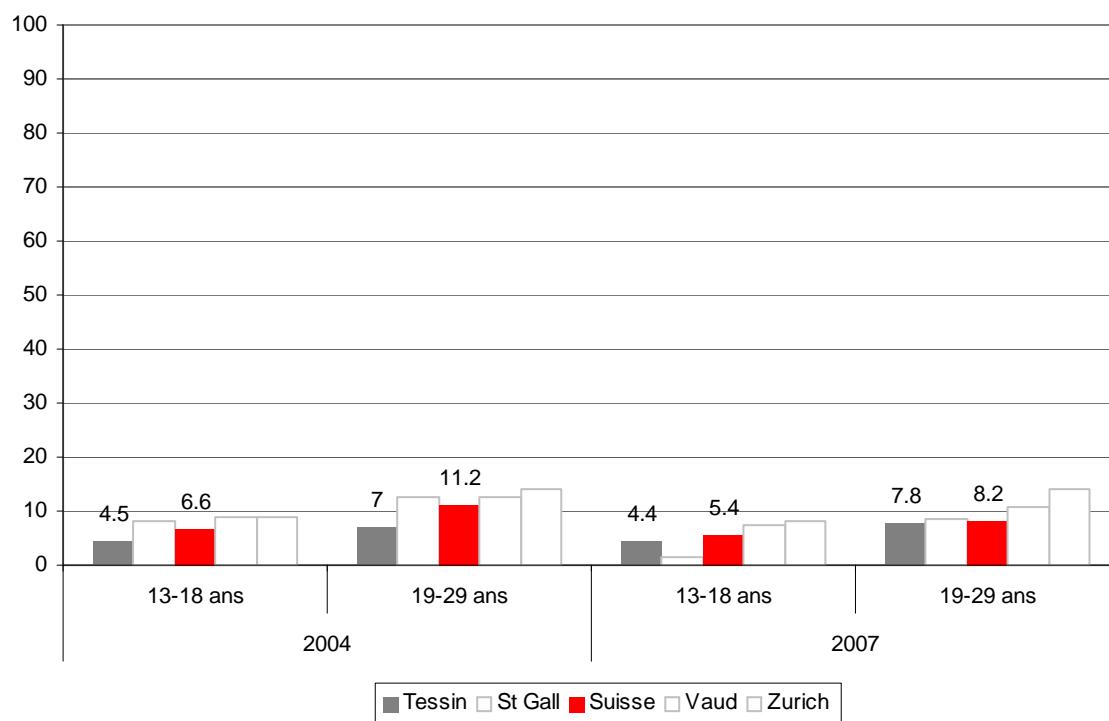
En ce qui concerne la consommation actuelle, à savoir au cours des 30 jours précédent l'enquête, les prévalences pour le canton du Tessin sont à nouveau systématiquement inférieures à la moyenne nationale (Figure 6). Par contre comme pour l'expérimentation on assiste à une très légère augmentation pour la tranche d'âge de 19 à 29 ans en 2007.

Figure 5

Prévalences de l'expérimentation de la consommation du cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)

**Figure 6**

Prévalences de consommation actuelle (30 derniers jours) de cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



■ Indicateurs de répression

Le suivi des indicateurs de dénonciations entre 2000 et 2007 montrent que le canton du Tessin affiche des taux liés à la répression de la consommation et du trafic de cannabis généralement inférieurs à la moyenne suisse.

En ce qui concerne les dénonciations pour consommation, on observe au Tessin une évolution différente en comparaison de ce qui se passe au niveau du pays ou des autres cantons sentinelles. Au niveau national, le taux de dénonciations pour consommation apparaît en légère augmentation entre 2000 et 2004. En revanche, au Tessin, on observe une augmentation importante des dénonciations pour consommation entre 2000 et 2002, puis un retour en 2004 à la situation de 2000, avec depuis une situation stable jusqu'en 2007 (Figure 7).

En ce qui concerne la répression du trafic, le canton du Tessin a affiché entre 2000 et 2007 un taux de dénonciation systématiquement inférieur à la moyenne nationale, avec cependant l'exception de l'année 2003 (Figure 8). Cette année est celle de l'opération policière « *Indoor* », menée à l'encontre des producteurs de chanvre illégal et des magasins vendant des produits à base de chanvre. Le taux de dénonciations pour trafic avait alors quintuplé. Les indicateurs tendent donc à montrer que le Tessin est un canton dans lequel les dénonciations pour infraction à la LStup en lien avec le cannabis sont nettement moins nombreuses que dans le reste du pays.

Figure 7 Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007

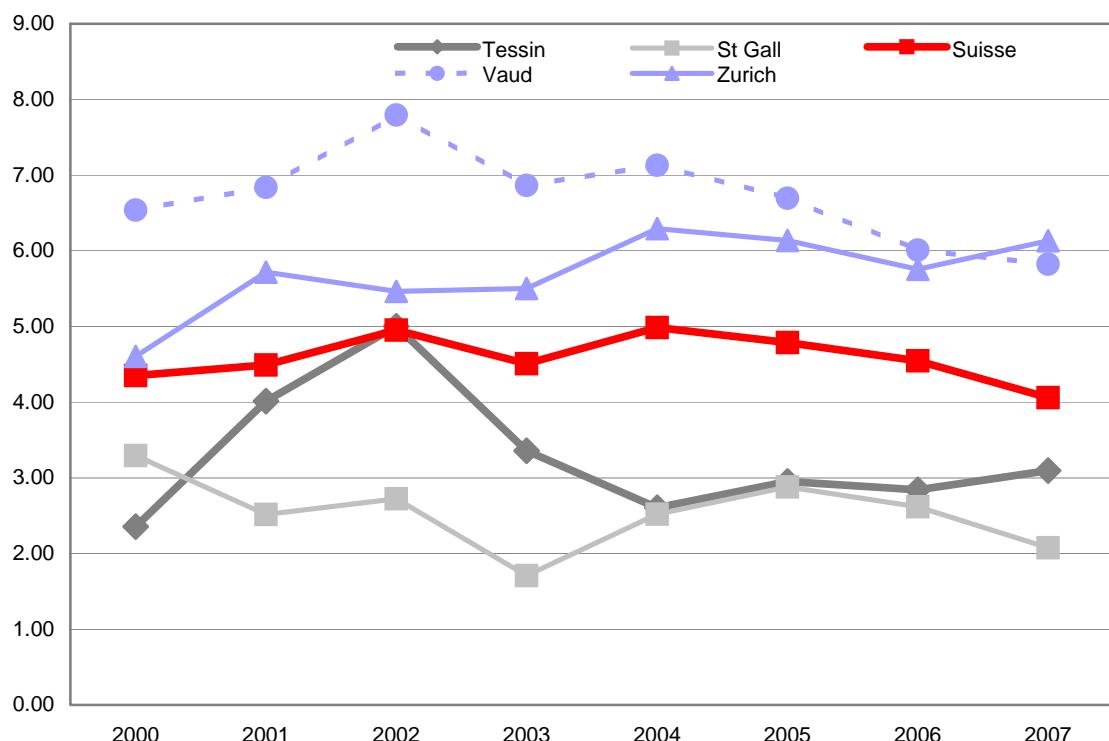
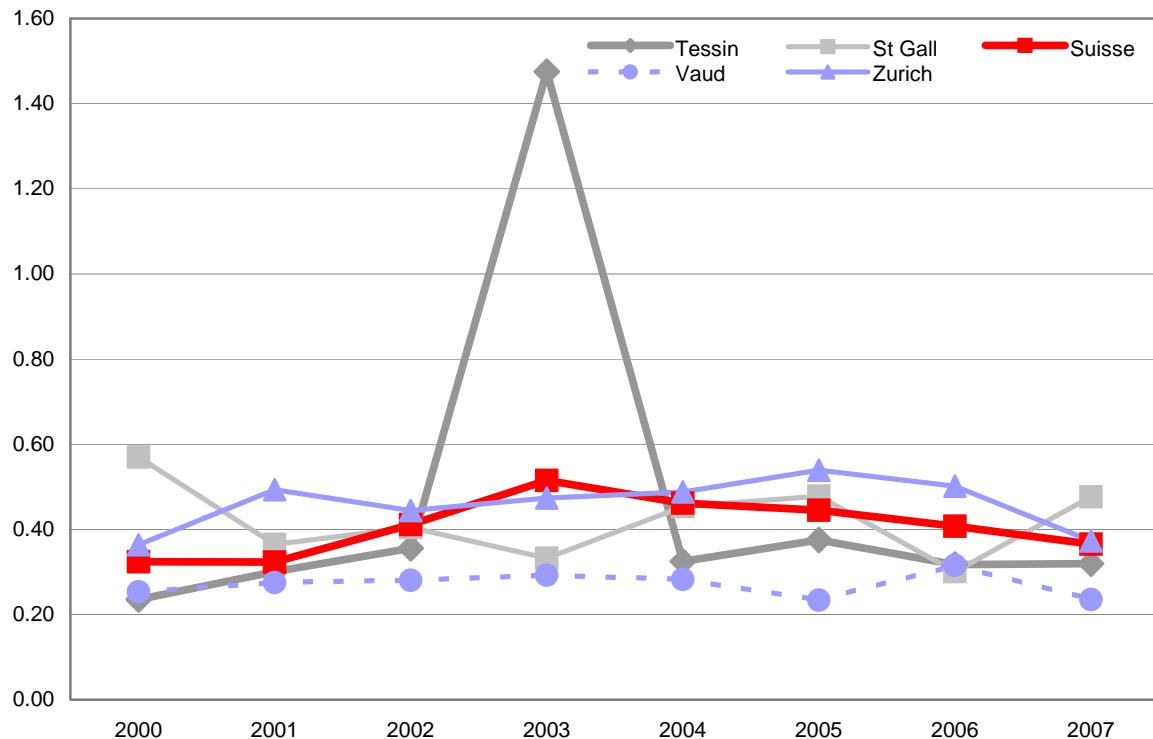


Figure 8 Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



2.3 CANTON DE VAUD

2.3.1 Données provenant des panels de professionnels

■ Composition des panels

Les trois panels vaudois se sont réunis séparément en janvier 2008 (santé/social, éducation et police/justice). Ils ont rassemblé vingt professionnels. Parmi eux, onze provenaient du domaine socio-sanitaire, six de celui de l'éducation et trois du secteur de la justice et police.

■ Contexte

Un premier élément soulevé par les secteurs santé/social et de l'éducation est que la question du cannabis ne constitue aujourd'hui une priorité ni pour les autorités politiques, ni pour les autorités scolaires, alors qu'il y a encore quelques années cette question était au centre des préoccupations.

Comme dans les autres cantons, l'état actuel de la Loi sur les stupéfiants (LStup) pose toujours certains problèmes pour le secteur de la police et de la justice, notamment celui des preuves. En effet, la loi requiert de la part des autorités de poursuite de pouvoir établir le but stupéfiant du cannabis saisi. Le fait que le produit dépasse largement les limites légales de la teneur en THC ne suffit pas, selon la jurisprudence ; ce qui conduit à des situations absurdes où l'Etat doit restituer les plants sous prétexte que leur propriétaire les cultivait dans un but ornemental. De surcroît, la

procédure pénale n'est pas adaptée à la problématique du cannabis : comme la loi ne permet pas la destruction anticipée des saisies, la police se retrouve à devoir cultiver les plants saisis jusqu'au jugement final, pour pouvoir les restituer à leur propriétaire en cas d'acquittement. On demande alors à la personne d'offrir une garantie pour les coûts de stockage. Cette solution a été adoptée dans les autres cantons également.

La motion Payot « pour la création d'une Loi vaudoise régissant la culture et le commerce du chanvre et de ses dérivés » vise en partie à apporter une réponse à ce problème^a. Dans le cadre du traitement de cette motion, le canton de Vaud s'est aujourd'hui rallié à un travail plus large au niveau des cantons romands, dans la perspective de chercher et de proposer un concordat. Une réponse uniquement cantonale paraissait peu satisfaisante pour répondre à cette motion. Une consultation pour un premier texte était prévue au printemps 2008.

En ce qui concerne les sanctions, la conférence des autorités de poursuite pénale a mis en place un barème afin d'unifier les sanctions. Actuellement, un mineur poursuivi pour consommation se verra infliger une amende de 150 à 200 frs. Dans les cas simples, la sanction est prononcée par le préfet sur délégation du tribunal des mineurs, tandis que ce dernier entendra directement l'affaire si le jeune a déjà un dossier auprès de leurs services. Un adulte sera quant à lui condamné à une amende de 150 frs.

Finalement, et unanimement, les trois panels estiment que les mesures structurelles en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics tels que les hôpitaux, les écoles ou encore les CFF a été une bonne chose. Cela a permis de clarifier le discours et de faciliter les contrôles dans les établissements scolaires (zone fumeur bien délimitée à l'extérieur). Quant à l'interdiction de fumer édictée par les CFF, elle a entraîné des modifications de la consommation, du moins de sa visibilité. Finalement, pour le secteur justice/police, une prise de conscience par rapport aux conséquences légales de la conduite d'un véhicule automobile sous l'influence de cannabis (à savoir : retrait de permis) peut avoir découragé certaines consommateurs.

■ Situation générale du marché

Les autorités ne recensent plus qu'un producteur de chanvre déclaré officiellement dans le canton. Il cultive (sous surveillance de la police) des plantes dont la teneur en THC dépasse la limite légale mais dont le but est légal, à savoir la production d'huiles essentielles. La culture n'est pas rentable mais il s'agit d'un passionné qui agit par conviction et cherche des débouchés pour le chanvre.

Les forces de l'ordre n'ont pas actuellement connaissance de culture de chanvre illégale. Ils soupçonnent toutefois qu'il y en a, notamment dans les forêts. Comme mentionné précédemment, le manque d'effectifs et des priorités axées sur les drogues dures ont pour conséquence que la police ne mène pas de recherches actives dans ce domaine actuellement.

Le panel police/justice souligne que, par le passé, les cultivateurs ont tous été victimes de « prélèvement » de plants de cannabis, certains ayant même arrêté la culture tellement les vols étaient importants. D'autres avaient installé des systèmes d'alarme. En 2007, la police est intervenue à trois reprises chez un cultivateur dont les chiens « gardaient » des voleurs de chanvre. Contrairement à ce qui a été rapporté dans d'autres cantons, les producteurs ne sont apparemment pas la proie d'organisations de type mafieux qui essaieraient de les contrôler.

Selon la police, le nombre de dénonciations pour vente de cannabis est en diminution. Seule une minorité de ces cas (environ le 10%) représente de la vente pure, sans consommation personnelle de la part du vendeur.

^a La motion Payot a été déposée en novembre 2005. Au printemps 2006, le Grand Conseil vaudois a voté pour la prise en considération de cette motion. L'argument central de la motion est celui de la nécessité de clarifier la Loi en ce qui concerne notamment la culture du chanvre.

La Police cantonale confirme avoir entrepris, depuis l'été 2006, le recensement puis la poursuite des magasins qui vendaient du chanvre dans le canton. Leur poursuite est rendue plus difficile par le fait que ces magasins ne tiennent plus de comptabilité répertoriant leurs activités illicites, comme ils le faisaient encore quelques années auparavant.

Les forces de l'ordre n'ont pas connaissance de l'existence d'un trafic d'importance sur le territoire cantonal. Elles n'ont pas non plus constaté de violences envers les vendeurs, contrairement à ce qui a été rapporté ailleurs.

Le marché local est approvisionné soit par la petite production locale, soit par les magasins situés à Biel. Des lettres contenant de l'argent circulent en direction de cette ville, avec une adresse retour pour l'envoi du produit. Certains magasins ont été fermés par les autorités locales, mais d'autres sont toujours actifs. Quant à la production locale, elle se fait sur les balcons, dans les salles de bains, la buanderie, la cave, etc. ; les plantes sont installées dans de petites armoires avec les lampes à sodium et les autres accessoires nécessaires à la culture. Cette production ne sert pas uniquement à assurer la consommation personnelle, mais également à fournir les connaissances.

Contrairement à la police qui décrit une situation où le cannabis reste relativement disponible, les panélistes des domaines santé/social et de l'éducation affirment que l'accès a diminué dans certaines régions du canton suite à des contrôles policiers plus sévères des revendeurs. Parallèlement, l'accès à la cocaïne paraît plus aisément, et dans les périodes où il y a pénurie de cannabis, cela aurait selon eux une influence sur la consommation de cocaïne.

Aujourd'hui, le prix du chanvre est stable (environ 10 frs le gramme).

En terme d'enjeux financiers, lors d'une intervention dans un magasin en 2006, la Police cantonale a calculé le potentiel financier que représentait un tel commerce à partir de la comptabilité tenue par le propriétaire ainsi que les boutures et les graines saisies pour la période février-décembre 2006. Résultat : 15 à 20 millions de francs, sous couverture de « culture ornementale ».

■ **Situation générale de la consommation de cannabis**

Selon les panélistes des domaines santé/social et de l'éducation, la consommation de cannabis est restée relativement stable depuis la dernière réunion du panel, bien qu'à des niveaux différents selon les groupes de population concernés. Les établissements scolaires observent même une diminution, du moins de la consommation visible dans les enceintes scolaires, vraisemblablement liée à une amélioration du contrôle visuel des espaces ouverts (zones fumeurs bien délimitées). De son côté, la police apprécie la consommation sur la base de l'indicateur des dénonciations pour consommation. Elle observe une légère diminution à ce niveau-là, bien que cela soit à considérer avec précaution puisque la police ne procède plus qu'à des interpellations d'opportunité.

Les professionnels des domaines santé/social et de l'éducation estiment que les jeunes sont relativement bien informés sur les risques liés à la consommation de cannabis. Toutefois, cela ne les empêche pas de minimiser ces risques, notamment en arguant que la dangerosité du cannabis n'est pas si grande, ou du moins, moins grande que celle de l'alcool.

Selon les professionnels de la santé/social et de l'éducation, il semblerait que l'on assiste à un début de changement de norme par rapport au cannabis. Aujourd'hui, fumer du cannabis ne serait plus un signe de distinction et, de manière corollaire, fumer n'est plus nécessairement un facteur d'intégration. Chez les plus jeunes, le même constat est fait avec la cigarette. Un non-fumeur de cannabis ne sera plus forcément exclu d'un groupe de fumeurs. Il peut y avoir cohabitation de fumeurs et de non-fumeurs au sein d'un même groupe. Une des écoles observe même qu'il y a un certain « dénigrement » des fumeurs au profit d'une valorisation de la consommation d'alcool. Les mêmes professionnels relèvent toutefois que, chez les fumeurs de cannabis, la banalisation qu'ils font de leur consommation n'a pas changé. Les jeunes ne se cachent plus pour fumer. Ils le font au vu et au su de tout le monde et ne semblent pas gênés par la présence d'un adulte. « On fume du cannabis comme on fume une cigarette ».

Quant à la perception de la consommation par la société, on relève une différence d'appréciation entre les différents panels. Pour la santé/social, on va vers une plus grande tolérance de la part de la société par rapport au cannabis. Certains l'expriment comme une diminution du contrôle social, à savoir que les citoyens n'osent pas faire de dénonciation à l'encontre d'un fumeur de cannabis. Au contraire, pour les représentants des forces de l'ordre qui ont participé à des conférences-débats sur la question du cannabis, il y a plutôt une certaine préoccupation exprimée par la population par rapport à la consommation de cannabis.

Les deux panels santé/social et éducation, de la même manière que les années précédentes, considèrent que la consommation d'alcool pose actuellement plus de problèmes que la consommation de cannabis. Les cas de problèmes rapportés à l'Office des écoles en santé (ODES) sont par exemple surtout des cas liés à des consommations excessives d'alcool. Les prises de risques liées à ces consommations sont aussi plus importantes (cf. ci-dessous).

Finalement, les deux panels de la santé/social et de l'éducation observent une augmentation de la consommation de cocaïne, avec une diminution de l'âge à la première consommation. La cocaïne apparaît aussi comme plus disponible que le cannabis sur le marché. Quant à la police, elle ne peut se prononcer sur cette question étant donné que la statistique de la criminalité ne permet pas de savoir quelle part de fumeurs de cannabis consomment également des drogues dures, d'une part parce que seul le cas le plus grave sera relevé, d'autre part parce qu'elle ne donne pas une vision évolutive des consommations (pas de suivi par cohortes).

Il faut encore noter que le discours sur le cannabis parmi les professionnels de la santé et des services sociaux est moins polarisé et plus nuancé. On relève une convergence des opinions sur les risques et les dangers liés au cannabis, qui facilite les échanges avec les patients et le public.

■ **Problèmes liés à la consommation de cannabis**

Les éléments relatifs aux problèmes liés à la consommation de cannabis ont été relevés uniquement par les panélistes des domaines de la santé/social et de l'éducation. Ces derniers confirment essentiellement ce qui était déjà apparu au cours des panels précédents : une évolution à la hausse des psychoses sans lien spécifiquement apparent avec le cannabis, une consommation problématique de cannabis associée à des situations psychosociales déjà difficiles, et une problématique en milieu scolaire peu apparente.

En ce qui concerne les problèmes psychiques liés à la consommation de cannabis, la psychiatrie relève une augmentation des psychoses, elle ne lie pas spécifiquement cette évolution à une consommation de cannabis, mais plutôt à une meilleure reconnaissance précoce de la maladie. En revanche, il semble que les premiers épisodes psychotiques apparaissent plus précocement, et il est possible que la consommation de cannabis en soit un des facteurs de risque.

Les panélistes rappellent que la consommation problématique de cannabis reste associée à des situations psychosociales difficiles (famille, entourage, école, troubles psy, etc.). D'ailleurs, ce sont souvent ces problèmes qui motivent une consultation ou une prise de contact avec le réseau de soins, ou qui alertent l'entourage du jeune. Du point de vue du consommateur, ce sont ces problèmes qui sont prioritaires et non pas la consommation de cannabis. En revanche, personne n'ose invoquer une quelconque causalité.

Les écoles ne constatent que peu de problèmes liés à une consommation de cannabis dans le fonctionnement scolaire. Toutefois, les quelques cas mentionnés sont des cas relativement graves et le parcours scolaire/professionnel s'en trouve fortement perturbé. Les professionnels de la santé/services sociaux qui sont en contact avec des jeunes en difficulté, ainsi que certains établissements scolaires, relèvent pour leur part que les consommateurs réguliers de cannabis sont pour la plupart en décrochage, voire en échec, scolaire ou professionnel (ruptures d'apprentissage) ou présentent des baisses de performances scolaires. Le cannabis représente dès lors un problème pour le cursus professionnel, notamment pour la « plaçabilité » des jeunes en apprentissage ou en stage.

Une meilleure connaissance des problèmes liés à la consommation de cannabis ainsi qu'une meilleure reconnaissance de la réalité de la consommation ont permis aux professionnels de se sentir mieux armés pour agir auprès de leurs patients/élèves/public.... Ainsi, les établissements scolaires/lieux d'insertion professionnelle se sont progressivement dotés d'outils et de procédures claires et multidisciplinaires de prise en charge des cas problématiques (meilleure collaboration, relais). Dès lors, le dépistage de cas problématiques est rendu plus efficace et la gestion de ces derniers au sein des établissements s'est améliorée. Les professeurs se sentent plus à l'aise s'ils savent qu'ils ont quelque chose à proposer à l'élève (un encadrement). Toutefois, certains enseignants ont « peur » de se tromper lorsqu'ils détectent une consommation de cannabis chez un élève.

Les demandes d'aide ou d'information de la part de tiers (parents, institutions) sur la question du cannabis ont nettement diminué, ce qui signifie une diminution soit des problèmes, soit de l'attention portée à cette substance. Si le cannabis n'est pas à l'origine de demandes particulières, il peut y avoir en revanche des demandes plus générales concernant la prévention des dépendances. DEPART^a relève une augmentation des demandes de la part des jeunes eux-mêmes, demandes qui étaient quasi inexistantes auparavant. Ce sont souvent des copains de jeunes qui ont déjà été pris en charge par le projet. Finalement, de nouveaux problèmes ont été relevés par les professionnels de l'éducation, liés non pas uniquement à la consommation de cannabis, mais de divers psychotropes et notamment l'alcool. Il s'agit essentiellement d'une augmentation des prises de risques au niveau sexuel (aboutissant par exemple à des grossesses non désirées).

2.3.2 Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales

■ Enquête auprès de la population générale (Source : ISPA)

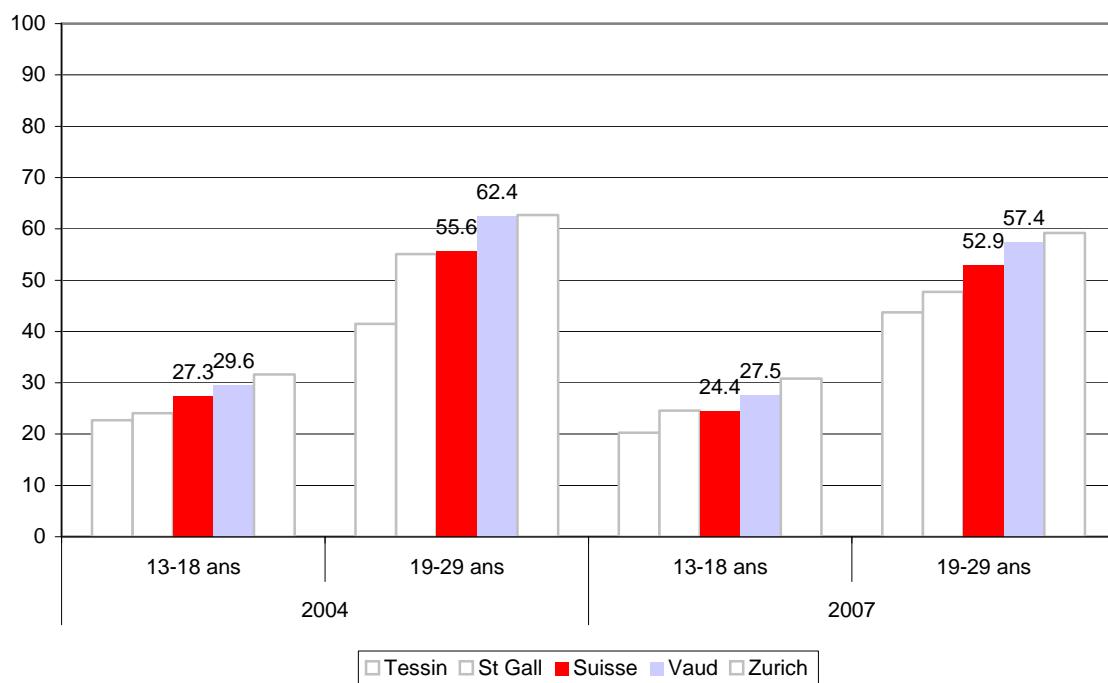
Les résultats des différentes enquêtes en population générale montrent que les prévalences de l'expérimentation du cannabis dans la population vaudoise (avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie) sont systématiquement plus élevées que celles observées au niveau national, et ceci de manière assez nette (Figure 9). Les prévalences d'expérimentation dans le canton de Vaud sont proches de celles observées dans le canton de Zurich, qui affiche généralement les valeurs les plus élevées parmi les cantons sentinelles.

En ce qui concerne la consommation actuelle de cannabis, à savoir au cours des trente jours précédant l'enquête, les prévalences dans le canton de Vaud sont à nouveau généralement supérieures à la moyenne nationale (Figure 10). Entre 2004 et 2007, comme dans les autres cantons et au niveau suisse, on assiste à une baisse de l'expérimentation et de la consommation durant les trente derniers jours.

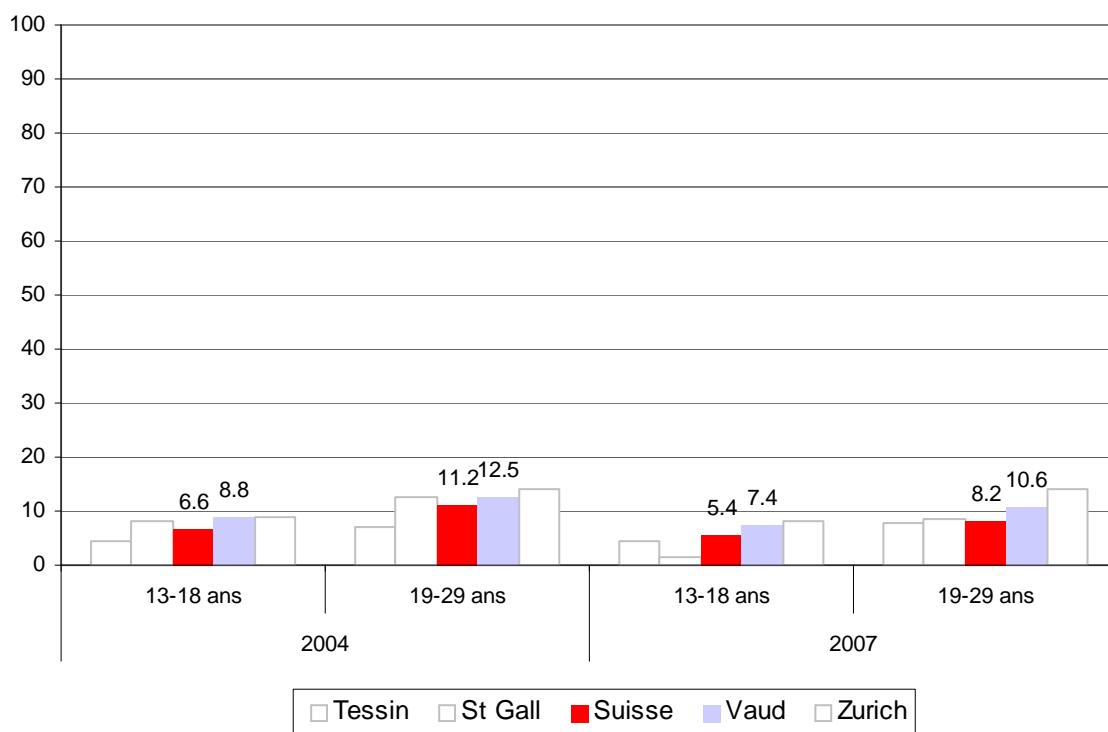
^a Dépistage, évaluation, parrainage d'adolescents consommateurs de substances. Projet-pilote né en 2004 d'une collaboration entre l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA), le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), la Division d'abus de substances (Centre St Martin), l'Association des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes et difficultés et le Service de protection de la jeunesse (SPJ), il cherche à favoriser la mise en réseau des structures existantes en proposant un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances chez les adolescents. Il s'adresse à la fois aux jeunes de 12 à 20 ans, à leur entourage et aux professionnels du réseau (éducatif, social, scolaire, médical, psy, judiciaire...).

Figure 9

Prévalences de l'expérimentation de la consommation du cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)

**Figure 10**

Prévalences de consommation actuelle (30 derniers jours) de cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



■ Indicateurs de répression

Les indicateurs issus des statistiques de la police font état d'une situation très particulière, pour le canton de Vaud, en ce qui concerne la répression de la consommation et la répression du trafic de cannabis. En effet, si les taux de dénonciations pour consommation sont les plus élevés des quatre cantons sentinelles, ils sont les plus bas en ce qui concerne les dénonciations pour trafic de cannabis.

Les taux de dénonciations pour consommation de cannabis sont, dans le canton de Vaud, très élevés, bien au-dessus de ceux des autres cantons sentinelles (Figure 11). On assiste par contre depuis 2002 à une baisse importante de ces taux avec pour la première fois en 2007 des taux inférieurs au canton de Zurich.

En revanche, la situation est inverse en ce qui concerne la répression du trafic (Figure 12). En effet, le canton de Vaud affiche les taux de dénonciations pour trafic les plus bas parmi les cantons sentinelles.

Figure 11 Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007

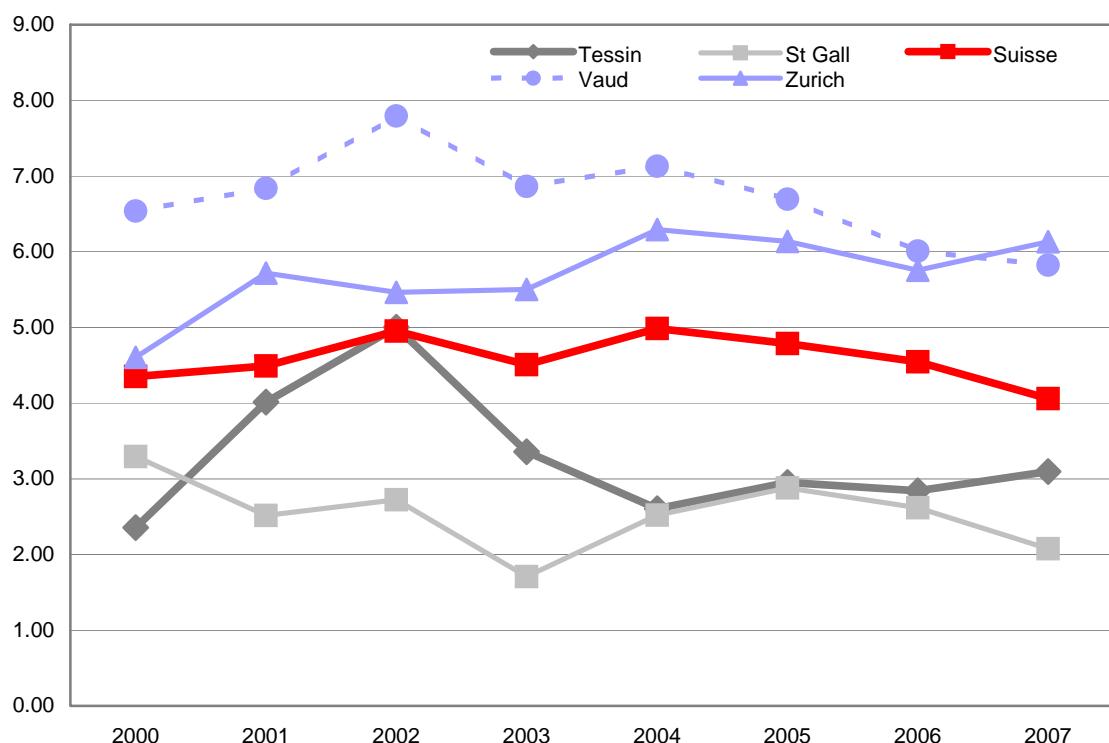
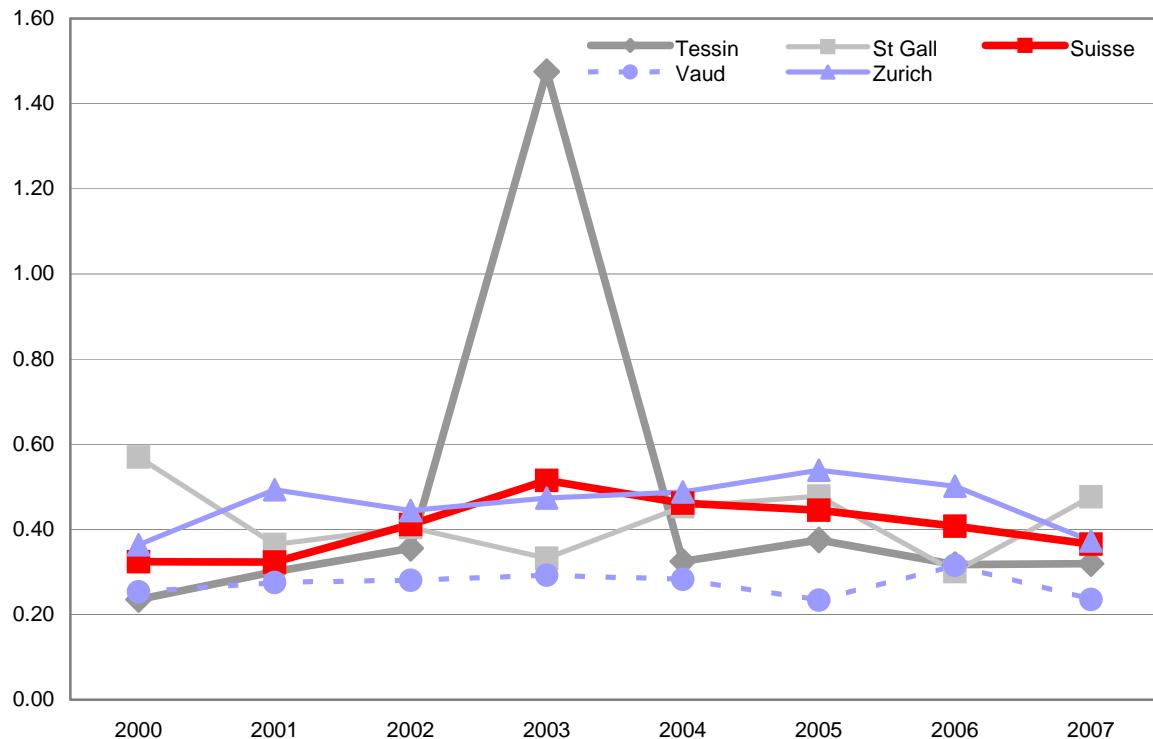


Figure 12

Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



2.4 KANTON ZÜRICH

2.4.1 Informationen aus den Expertenworkshops

■ Zusammensetzung der Workshops (Panels)

Die Zürcher Workshops haben sich im November 2007 getrennt voneinander getroffen. Es nahmen einundzwanzig Expertinnen und Experten daran teil. Davon stammten sieben aus dem Sozial- und Gesundheitsbereich, acht aus dem Bereich Bildung und Erziehung und sechs aus dem Bereich Justiz und Polizei.

■ Kontext

Generell melden die Teilnehmenden der Workshops aus dem Sozial- und Gesundheitsbereich und dem Bereich Bildung und Erziehung, dass die Cannabisproblematik in den Hintergrund getreten ist. Die Mediatisierung ist deutlich weniger stark als in früheren Jahren und die Schliessung von Verkaufsstellen scheint einen rückläufigen Konsum zu bewirken. Obwohl Cannabis immer noch illegal ist, halten ihn die meisten Jugendlichen für beinahe legal und der Anreiz für eine Zuwerterhandlung ist geringer geworden. Die «Mode» Cannabis scheint vorbei zu sein und auch bei den Bemühungen der Tabakprävention zeigen sich in Bezug auf den Cannabiskonsum Erfolge.

Dies wird auch von den Fachleuten des Bereichs Justiz und Polizei bestätigt; sie sind allerdings der Ansicht, dass der illegale Charakter des Produkts nunmehr allseits bekannt ist.

Wie überall sonst beklagen die Expertinnen und Experten aus dem Bereich Justiz und Polizei die (gleich bleibende) Rechtsprechung des Bundesgerichts bezüglich der Anwendung des Bundesgesetzes über die Betäubungsmittel auf Cannabis. Es ist besonders schwierig, den illegalen Bestimmungsort des Produkts nachzuweisen. Seit einigen Jahren ist die Arbeit noch schwieriger geworden: Früher, als die gleichen Personen oder Personengruppen das Produkt von Anfang bis Ende herstellten und es dann in von ihnen selbst geführten Läden verkauften, war der Beweis einfach, dass das Cannabisprodukt als Rauschmittel verwendet wurde. Heute hat sich die Produktions- und Verkaufskette segmentiert und die Arbeit der Strafbehörden ist deutlich komplizierter geworden. Auf der anderen Seite wird bedauert, dass man nicht gegen die Verkäufer von Anbaumaterial, für das es keine legale Verwendung gibt, vorgehen kann.

Die Zürcher Gesetzgebung verfügt nun, wie andere Kantone auch, über einen Artikel (Art. 85 Abs. 2 der Strafprozessordnung), der ermöglicht, Gegenstände, die einer schnellen Wertminderung ausgesetzt sind oder die unverhältnismässige Aufbewahrungskosten verursachen, vorzeitig zu verwerten. In den allermeisten Fällen stimmt der Besitzer allerdings einer vorzeitigen Vernichtung zu, so dass dieser Artikel nur sehr selten zur Anwendung kommt.

■ **Allgemeine Marktsituation**

Auch wenn sich der Produktionssektor ähnlich wie auch anderswo entwickelt, besitzt der Kanton Zürich in Bezug auf den Verkauf weiterhin seine Eigenheiten: Das Milieu ist hier gewalttägiger und verdeckter.

Wie in anderen Kantonen auch hat das Verschwinden von grossen Produktionsanlagen die Strukturen der Cannabisproduktion verändert: Das Produkt wird in kleinen Mengen von Privaten in einem dementsprechend eingerichteten Raum ihrer Wohnung produziert. Sämtliches Material dafür kann über Internet gekauft werden: Zelt, Lampen, Bewässerung, Filter usw. Laut den Fachleuten aus dem Bereich Justiz und Polizei ist das Ausmass dieser Produktion nicht zu unterschätzen: Es gibt mit Sicherheit viele Jugendliche, die auf diese Weise 5 oder 10 Pflanzen anbauen.

Die Fachleute können das Vorhandensein von grossen Produktionsstätten nicht ausschliessen. Diese wurden zwar massiv zerschlagen, die verwendeten Techniken begrenzen die Geruchsemisionen jedoch so sehr, dass es sehr schwierig geworden ist, sie ausfindig zu machen.

Laut den Fachleuten des Bereichs Justiz und Polizei sind die Importe von Cannabisprodukten heute umfangreicher als noch vor wenigen Jahren. Es scheint ein Trend zu bestehen, dass die zweite Einwanderergeneration von Albanien in ihrem Land Cannabis produziert und diesen anschliessend importiert. Für diesen Zweck wird offenbar sämtliches notwendiges Anbaumaterial in der Schweiz gekauft und dann exportiert. Die St. Galler Fachleute äussern ähnliche Vermutungen.

Seit Frühling 2007 gibt es keinen einzigen offiziellen oder verdeckten Hanfladen mehr im Kanton. Auch wenn es theoretisch möglich ist, dass die Läden nicht mehr so sichtbar sind, sie jedoch immer noch existieren, scheint dies wenig wahrscheinlich, da bei den Strafbehörden keine einzige Klage von Nachbarn mehr einging; diese beschwerten sich in der Regel über den Lärm, das ständige Kommen und Gehen, den Geruch usw. Als es noch Läden gab, informierten die Behörden die Vermieter über die Situation und batnen sie, das Mietverhältnis aufzulösen, andernfalls drohe ihnen eine Strafverfolgung. Diese Vorgehensweise funktionierte zwar in der Regel gut, bisweilen focht der Vermieter die Kündigung jedoch rechtlich an und das Gericht gab ihm Recht, da er, weil er einen Untermieter hatte, nichts von den illegalen Aktivitäten in seinem Lokal wusste.

In Anbetracht des Vorstehenden ist Cannabis weniger zugänglich geworden. Der Einsteiger kann nicht mehr in einen einschlägig bekannten Laden gehen, um das Produkt zu kaufen. Mit den nötigen persönlichen Beziehungen ist eine Versorgung allerdings immer noch möglich. Einige Fachleute lassen sogar verlautbaren, dass es heute einfacher ist, Kokain zu finden als Cannabis.

Es scheint, dass sich der Cannabismarkt und der Markt der harten Drogen derzeit vermischen (die gleichen Personen sind beteiligt, identische Arbeitsmethoden). Das Profil der im Cannabismilieu tätigen Personen hat sich verändert: Früher traf man viele, von den Wohltaten des Produktes überzeugte Idealisten, die eine baldige Cannabislegalisierung erwarteten (und die sich tendenziell nicht versteckten). Heute scheinen die verbleibenden Personen einzig finanzielle Beweggründe zu haben. Dies hat vor allem zur Folge, dass das Milieu komplexere und verdecktere Arbeitsmethoden anwendet, insbesondere indem Boten benutzt werden, die die Identität ihrer Arbeitgeber nicht kennen. Die Strafverfolgungsbehörden räumen ein, dass ihnen noch wenig über die Struktur und die Funktionsweise dieser Gruppen bekannt ist. Zudem ist dieses Milieu gewalttätiger als noch vor einigen Jahren. So werden z.B. säumige Schuldner und Denunzianten verprügelt.

Der Preis für ein Gramm Cannabis bleibt mit 10 bis zu 15 Franken stabil.

Die Strafverfolgungsbehörden werten das Verschwinden der Hanfläden als positive Folge der klareren politischen Debatte: Der Konsum und der Verkauf von Hanf ist illegal und das ist allseits bekannt.

■ **Cannabiskonsum: Allgemeine Situation**

Die Teilnehmenden der Workshops aus dem Sozial- und Gesundheitsbereich und dem Bereich Bildung und Erziehung sind sich einig, dass es weniger neue Konsumierende gibt, jedoch ein Kern von regelmässigen Konsumierenden besteht, die älter sind (25 bis 40 Jahre). Die Fachleute aller drei Bereiche sind sich einig, dass die Sichtbarkeit des Konsums stark gesunken ist, einerseits aufgrund struktureller und disziplinarischer Massnahmen (Rauchverbot in den Zügen, in der Schule usw.) und andererseits aufgrund eines wahrscheinlich rückläufigen Konsums.

Die Hilfe- und Unterstützungsanfragen der Eltern gehen deutlich zurück. Sie und die Lehrpersonen sind besser informiert und führen mit den Jugendlichen einen kohärenteren Diskurs. Es kommt hingegen immer häufiger zu spontanen Anfragen von Jugendlichen, die oft auf Rat eines selber konsumierenden Freundes um Betreuung ersuchen.

Der Konsum ist kontrollierter geworden, konsumiert wird hauptsächlich an den Abenden oder während des Wochenendes. Die Teilnehmenden der Workshops berichten von einer Form der funktionellen Abhängigkeit bei älteren Personen. So konsumieren einige Personen abends nach dem Arbeitstag, um dessen Ende zu markieren und sich zu entspannen. Zudem wird Cannabis auch als Schlafmittel konsumiert.

Generell sind die Jugendlichen vermehrt mit den Herausforderungen ihrer Ausbildung, sei dies die Schule oder eine Lehre, beschäftigt. Die günstigen Bedingungen auf dem Arbeitsmarkt werden als Faktor für einen rückläufigen Konsum genannt. Die Jugendlichen haben vermehrt Beschäftigungsperspektiven und verzichten daher auf einen regelmässigen Cannabiskonsum.

Dennoch scheint die Verbindung Alkohol und Cannabis zuzunehmen und bei gewissen Jugendlichen ist erneut ein Heroinkonsum zu verzeichnen. Einige Fachleute weisen auch darauf hin, dass Heroin am Sonntagabend konsumiert wird, um nach dem Konsum von Ecstasy und/oder Kokain am Wochenende wieder «herunterzukommen». Auch beim Kokainkonsum ist die Tendenz steigend, auch wenn Kokain eher an Wochenenden an Parties konsumiert wird. Der hohe Preis scheint einen regelmässigen Konsum zu hemmen. Der Mischkonsum wird durch Strassenverkehrskontrollen bestätigt; bei diesen Kontrollen wird immer häufiger Cannabis in Verbindung mit Kokain nachgewiesen. Wie wir bereits gesehen haben, wurde dies auch im Kanton Tessin festgestellt.

Sämtliche Teilnehmende der Workshops halten Alkohol für das vorrangige Problem, wobei einige darauf hinweisen, dass die hohe Sichtbarkeit der Alkoholproblematik teilweise jene des Cannabis verdecken könnte.

■ **Probleme im Zusammenhang mit dem Cannabiskonsum**

Laut den Teilnehmenden des Workshops aus dem Sozial- und Gesundheitsbereich sind die Probleme im Zusammenhang mit dem Cannabiskonsum stabil bzw. rückläufig. Des Weiteren ist bei den Psychosebehandlungen eine Zunahme zu verzeichnen, ohne dass ein kausaler Zusammenhang mit dem Cannabiskonsum genannt werden kann.

Auftretende Probleme sind im Zusammenhang mit familiären oder schulisch schwierigen Situationen zu sehen. Der Cannabiskonsum kommt zu diesen anderen Problembereichen hinzu. Es gibt trotzdem einige Fälle von schulischem Versagen oder von Lehrabbrüchen in Verbindung mit einem exzessiven Cannabiskonsum.

Mehrere Expertinnen und Experten erwähnen, dass Probleme in Verbindung mit dem Internet (Online-Spiele, Wetten usw.) auftreten. Bei diesen Jugendlichen ist zudem eine soziale Isolation zu beobachten.

Der Bereich Bildung und Erziehung verzeichnet bei Problemen im Zusammenhang mit dem Cannabiskonsum eine deutliche Abnahme. Wie bereits weiter oben erwähnt, scheint der Konsum kontrollierter und hauptsächlich abends stattzufinden. Unterdessen sind Schülerinnen und Schüler, die unter dem Einfluss von Cannabis stehen, sehr selten anzutreffen.

Die Zahl der «Kifferkurse», die polizeilich verzeigten Jugendlichen angeboten werden, sowie die Zahl der Interventionen in Schulen sind ebenfalls stark rückläufig.

2.4.2 Daten zu Cannabis aus einer Umfrage in der Bevölkerung und aus nationalen Statistiken

■ **Umfragen in der Allgemeinbevölkerung (Quelle SFA)**

Die Umfragen in der Allgemeinbevölkerung zeigen, dass die Lebenszeitprävalenz des Cannabiskonsums im Kanton Zürich (wer mindestens einmal im Leben Cannabis konsumiert hat) systematisch über dem Schweizer Durchschnitt liegt und unter den vier Sentinella-Kantonen generell den höchsten Wert erreicht (Abbildung 13). Diese Feststellung gilt für alle Altersklassen.

Bei der Monatsprävalenz des Konsums, d.h. der Konsum in den letzten dreissig Tagen vor der Befragung, liegt der Kanton Zürich wiederum systematisch über dem landesweiten Durchschnitt (Abbildung 14).

Die Indikatoren zum Cannabiskonsum zeigen, dass im Kanton Zürich der Cannabiskonsum weit verbreitet ist, dies vor allem im Vergleich mit den anderen Sentinella-Kantonen. Die Konsumprävalenzen, sowohl die Lebenszeit- wie auch die Monatsprävalenz, sind generell die höchsten der vier untersuchten Kantone.

.

Abbildung 13 Lebenszeitprävalenz des Cannabiskonsums in verschiedenen Altersklassen in der Schweiz und in den vier Sentinella-Kantonen (Quellen: ISGF-ISPA/Cannabismonitoring, 2004-2007)

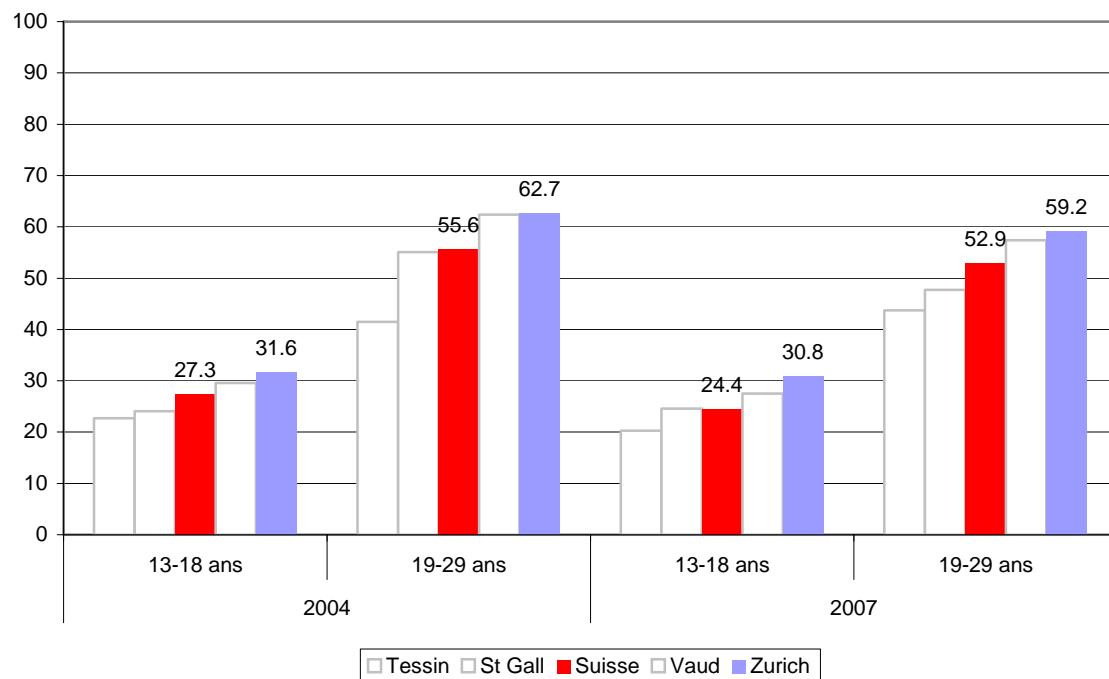
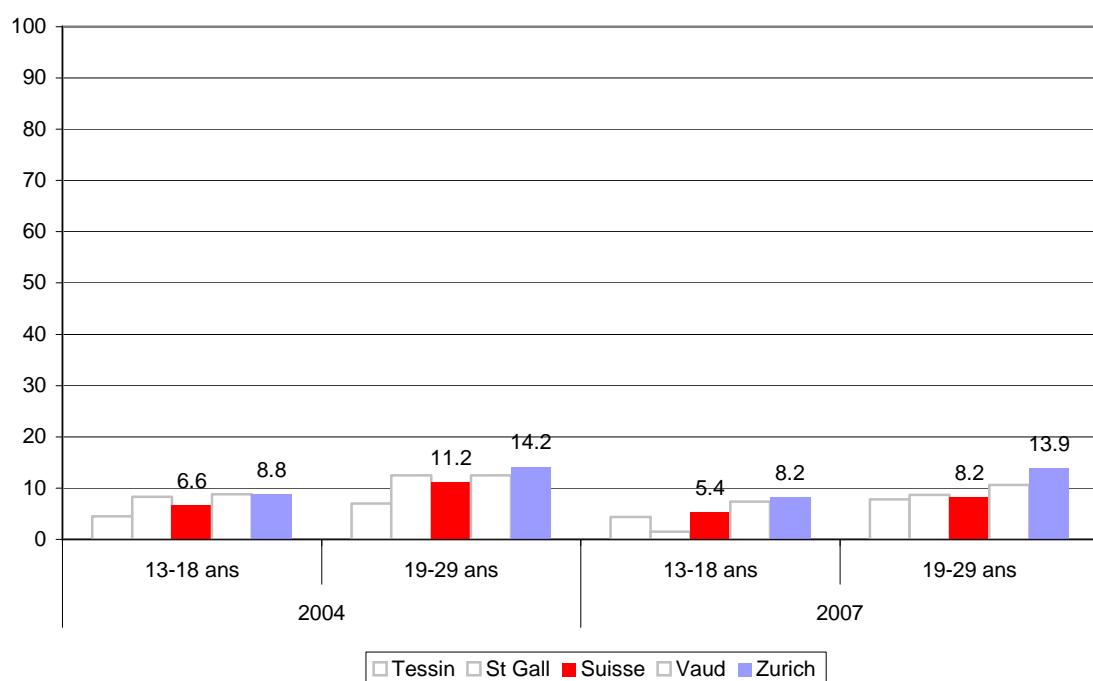


Abbildung 14 Monatsprävalenz des Cannabiskonsums in verschiedenen Altersklassen in der Schweiz und in den vier Sentinella-Kantonen (Quellen : ISGF-ISPA/Cannabismonitoring, 2004-2007)



■ Indikatoren zur strafrechtlichen Verfolgung

Anhand der Indikatoren zur strafrechtlichen Verfolgung zwischen 2000 und 2007 kann man erkennen, dass im Zusammenhang mit der strafrechtlichen Verfolgung des Konsums und des Handels von Cannabis im Kanton Zürich im Allgemeinen mehr Anzeigen registriert werden wie im Schweizer Durchschnitt.

Bei der strafrechtlichen Verfolgung des Konsums lässt sich im Kanton Zürich zwischen 2000 und 2007 eine steigende Tendenz erkennen, während der landesweite Durchschnitt seit 2004 tendenziell sinkt (Abbildung 15).

Bei der strafrechtlichen Verfolgung des Handels werden in Zürich höhere Werte erreicht als im Schweizer Durchschnitt, mit Ausnahme der Jahre 2003 und 2007 (Abbildung 16). Im untersuchten Zeitraum verläuft die Entwicklung seit 2005 nach unten, wie auch auf der gesamtschweizerischen Ebene.

Die Indikatoren weisen somit darauf hin, dass in Zürich deutlich mehr Anzeigen wegen einem Verstoss gegen das Betäubungsmittelgesetz im Zusammenhang mit Cannabis erfolgen als in der übrigen Schweiz, insbesondere was den Konsum betrifft.

Figure 15 Entwicklung der Verzeigungsrate wegen Konsums von Cannabis (oder von Cannabisprodukten) auf 1000 Einwohner, im Zeitraum von 2000 bis 2007

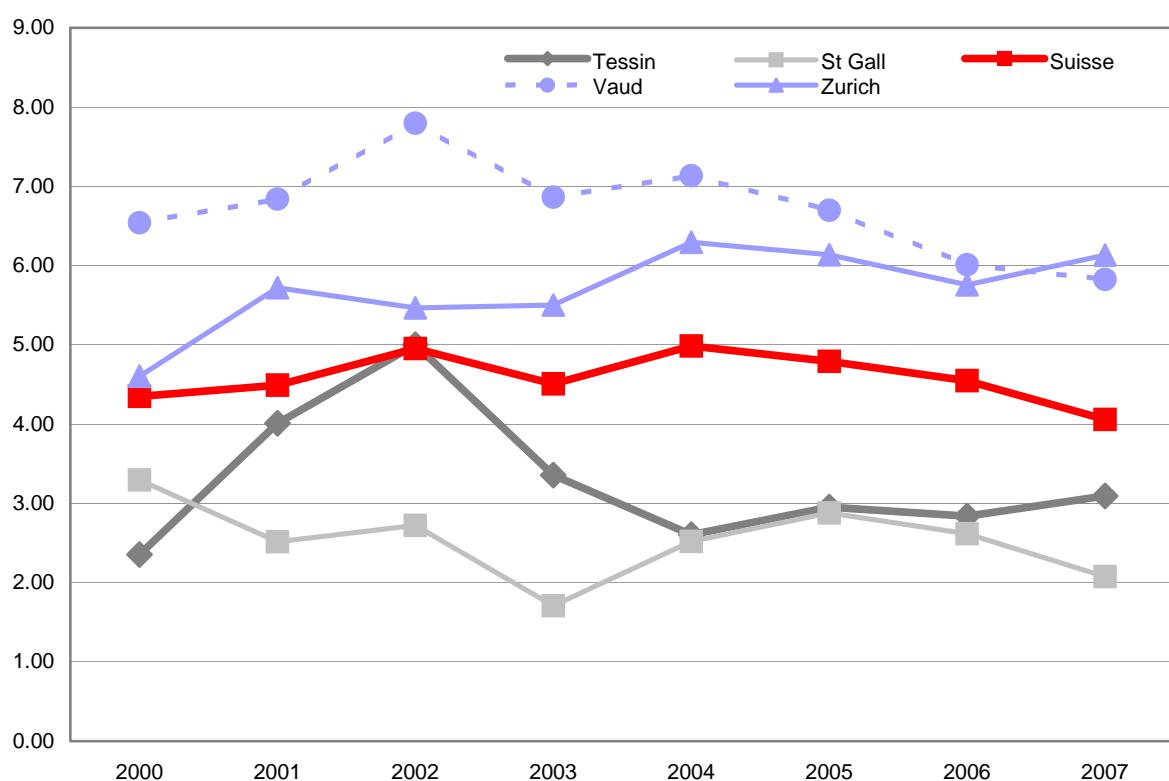
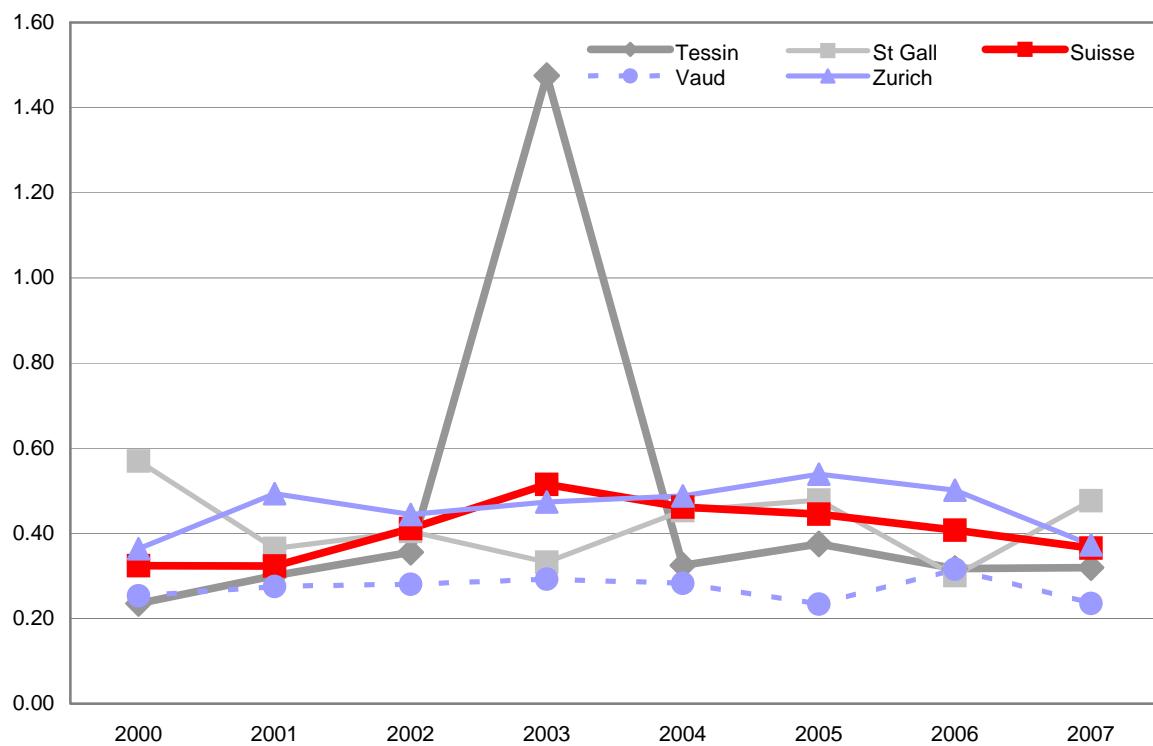


Abbildung 16 Entwicklung der Verzeigungsrate wegen Handels mit Cannabis (oder mit Cannabisprodukten) auf 1000 Einwohner, im Zeitraum von 2000 bis 2007



3 VERGLEICH ZWISCHEN DEN SENTINELLA-KANTONEN: ÜBEREINSTIMMUNGEN UND BESONDERHEITEN

3.1 KONTEXT

Anfang 2008 zeichnet sich in den 4 Sentinella-Kantonen bei der Einschätzung der Lage eine grosse Übereinstimmung ab:

- In sämtlichen Workshops wird in irgendeiner Form erwähnt, dass die Cannabisproblematik in der Gesellschaft und den Medien in den Hintergrund getreten ist. Aus Zürich ist zu verlauten, dass Cannabis langsam aus der Mode gerate, aus dem Tessin, dass Cannabis nicht mehr sehr in sei und Kokain als «chipper» empfunden werde. In St. Gallen weist man darauf hin, dass die rückläufige Intensität der Problematik je nach Ort variieren kann.
- Allseits wird vermeldet, dass der Alkohol bei den Jugendlichen das grösste Konsumproblem darstellt.
- Alle merken an, dass die auf dem Gebiet des Tabaks ergriffenen strukturellen Massnahmen (Rauchverbot in öffentlichen Räumen wie Zügen, Restaurants und Cafés in einigen Kantonen, begrenzte Räume in den Schulen) haben dazu beigetragen, dass das Cannabisrauchen im öffentlichen Raum verschwindet und weniger sichtbar ist.

In Zürich stellt man sich die Frage, ob die günstigen Bedingungen auf dem Arbeitsmarkt und die Arbeitsperspektiven für Jugendliche der letzten Jahre dazu beigetragen haben, dass Cannabis weniger interessant erscheint.

Im Zusammenhang mit der Gesetzgebung und der Strafverfahren zeigen sich immer noch Unterschiede zwischen den verschiedenen Kantonen. In St. Gallen, im Tessin und in Zürich haben Änderungen der Strafprozessordnung ermöglicht, die Probleme zu lösen, die früher bei der Lagerung von beschlagnahmten Cannabispflanzen bis zur Urteilsverkündung bestanden: Es ist nun möglich, einen Teil der Beschlagnahmungen vorzeitig zu vernichten. Der Kanton Waadt orientiert sich diesbezüglich am Vorschlag einer Konkordatslösung (Westschweizer Kantone). Der Kanton Tessin ist immer noch der einzige Kanton, der ein Hanfgesetz erlassen hat, das jeglichen Anbau einer Bewilligungspflicht unterstellt.

St. Gallen bleibt weiterhin der einzige Kanton mit Ordnungsbussen für Cannabiskonsum. Dieser wird mit einer Busse von 50 Franken geahndet, die auf der Stelle zu entrichten sind; von einer Anzeige wird abgesehen. In den anderen Kantonen kommt es zu einer Anzeige und die verhängten Bussen sind höher.

3.2 CANNABISMARKT

Bezüglich auf die Situation auf dem Cannabismarkt weisen die vier Kantone viele Ähnlichkeiten auf:

- Überall sind die grossen Produktionsstätten, *Outdoor* und *Indoor*, fast verschwunden (in Zürich kann nicht ausgeschlossen werden, dass es noch eine Indoor-Produktionsstätte gibt, Waadt ist in der Fahndung weniger aktiv, im Tessin wurden zwei mittelgroße Produktionsstätten

entdeckt) und wurden durch lokalen Kleinanbau in kleineren Einheiten sowie eine Privatproduktion (einige Pflanzen) ersetzt.

- Sämtliche Läden, die illegal Cannabis verkauft haben, wurden geschlossen und die Situation wird weiter überwacht.
- In den Kantonen, in denen es viele Grenzgänger gab, die sich mit Cannabis versorgten (St. Gallen, Tessin), ist dieses Phänomen weitgehend verschwunden.
- Der Markt hat sich folglich restrukturiert, ein grosser Teil des Cannabisverkaufs findet unter Privatpersonen statt. Es gibt in den Kantonen jedoch Unterschiede in Bezug auf die Art des Marktes:
 - In Zürich ist das Verkaufsumfeld gewalttätiger und verdeckter geworden, es werden Cannabisprodukte importiert und ein Teil des Cannabismarktes hat sich mit dem Markt für harte Drogen vermischt.
 - In St. Gallen gibt es keinen Strassenmarkt, das Milieu ist ebenfalls brutaler geworden; gegenwärtig scheint es keine Importe zu geben, man vermutet jedoch eine für die Schweiz bestimmte Produktion in den Ländern des Balkans; der Cannabismarkt und der Markt für harte Drogen haben sich ebenfalls überlagert.
 - Im Tessin existiert ein Strassenmarkt und eine Vermischung der Märkte wird befürchtet.
 - Im Kanton Waadt werden keine grösseren Handelstätigkeiten erwähnt, der Markt wird durch lokalen Anbau versorgt, ist nicht von Gewalt geprägt und es wird keine Überlagerung der Märkte gemeldet. Die Anzeigen wegen Verkauf gehen zurück.
- Zürich und St. Gallen sind der Ansicht, dass Cannabis schwieriger erhältlich ist, die Kantone Tessin und Waadt, dass das Produkt etwa gleich gut erhältlich ist wie vorher. In zwei Kantonen (Zürich und Waadt) schätzen einige Fachleute, dass Kokain leichter erhältlich ist als Cannabis.
- In den vier Kantonen ist der Preis des Cannabis relativ einheitlich: zwischen 10 und 15 Franken pro Gramm, je nach Erhältlichkeit.

3.3 KONSUM

Die Entwicklung des Konsums wird in den Kantonen ebenfalls ähnlich wahrgenommen.

- Der Konsum wird als stabil oder leicht rückläufig gemeldet. Dies wird durch die durchgeführten Umfragen untermauert.
- Der Konsum findet vor allem am Abend und an den Wochenenden statt. Einige Fachleute erwähnen zudem einen «funktionellen» Konsum am Abend zur Entspannung, vor allem bei den regelmässigen älteren Konsumierenden.
- Der Konsum ist weniger sichtbar (insbesondere auf dem Gelände von Schulen).
- In mehreren Kantonen wird erwähnt, dass sich die sozialen Normen in Bezug auf den Cannabiskonsum gewandelt haben:
 - Konsum wird weniger als Tabubruch / Provokation oder als Mittel, sich abzugrenzen, empfunden (folglich weniger attraktiv). Im Kanton Waadt wird sogar von einer gewissen «Abwertung der Cannabisraucher» gesprochen, die mit einer Aufwertung des Alkoholkonsums verbunden ist.
 - Konsum wird im Sinne einer gewissen sozialen Toleranz immer banaler.

In den Kantonen und Workshops wird die Wahrnehmung des rechtlichen Status von Cannabis unterschiedlich beurteilt: Einige Fachleute sind der Ansicht, dass Cannabis von den Jugendlichen als «beinahe legal» betrachtet wird, andere wiederum, dass der illegale Status der Substanz bekannt ist.

- Allseits zeigt man sich stark beunruhigt über den Alkoholkonsum und den Mehrfachkonsum an den Wochenenden (Alkohol und andere Substanzen, vor allem aufputschende Mittel, aber auch Cannabis) und dem damit verbundenen Risikoverhalten: Gewalt, Autofahren unter Suchtmitteleinfluss^a oder sexuelles Risikoverhalten. Der Kokainkonsum nimmt zu und in Zürich verzeichnet man das Aufkommen neuer Heroinkonsumierender.
- Der übermässige Konsum bzw. die Abhängigkeit vom Internet wird in drei der vier Kantonen erwähnt.

3.4 PROBLEME IM ZUSAMMENHANG MIT CANNABISKONSUM

In mehreren Bereichen im Zusammenhang mit den Konsumfolgen ziehen die Kantone eine ähnliche Bilanz:

- Wie in den vorangehenden Jahren wird allseits aufs Neue bestätigt, dass der Cannabiskonsum an sich nicht notwendigerweise problematisch ist und dass die evtl. auftretenden Probleme in der Regel an andere Schwierigkeiten psychosozialer oder familiärer Art geknüpft sind.

Es wird ebenfalls erneut bekräftigt, dass Cannabis den schulischen Betrieb nicht stört, in allen Kantonen sind jedoch Fälle schulischen Versagens und Lehrabbrüche bekannt, in denen der Cannabiskonsum eine Rolle spielt. Es werden Fälle von Cannabisabhängigkeit gemeldet. Aus dem Kanton Waadt wird verlautet, dass immer häufiger die Jugendlichen selbst um Hilfe nachsuchen:

- Gleichwohl sind die Teilnehmenden des Workshops Schule und Erziehung der Meinung, dass sich die Cannabissituation in der Schule auffällig beruhigt hat:
 - die Zahl der Hilfe- oder Interventionsanfragen (seitens der Eltern, von Einrichtungen) ist zurückgegangen,
 - die «Kifferkurse» in Zürich sind rückläufig,
 - die Lehrpersonen^b sind besser geschult und kompetenter; in vielen Einrichtungen wurden im Falle von Problemen klare Verfahren eingeführt. Im Tessin gibt es in jeder Einrichtung eine Bezugsperson für sämtliche Konsumfragen.

Zürich und Waadt vermelden eine Zunahme von Psychosefällen, die keinen offensichtlichen Zusammenhang mit Cannabis aufweisen. In St. Gallen wurde diesbezüglich keine Zunahme verzeichnet, der Kanton Tessin meldet zu diesem Thema nichts.

^a Im Tessin beispielsweise haben die Fälle des Fahrens unter Einfluss von Cannabis und Alkohol zugenommen.

^b Diese Feststellung beschränkt sich im Übrigen nicht nur auf die Lehrpersonen, sondern gilt auch für die Fachleute aus dem Gesundheits- und Sozialbereich.

2008 wurde an den Workshops abschliessend zwei Feststellungen hervorgehoben:

- zwischen den verschiedenen Workshops und den verschiedenen Kantonen herrscht eine grosse Einigkeit,
- Die Lagebeurteilung der Teilnehmenden der Workshops und die Daten zum Konsum, die bei Jugendlichen der Sentinella-Kantone gesammelt wurden, weisen eine hohe Übereinstimmung auf.

Diese beiden Feststellungen unterstreichen den Nutzen der kantonalen Expertenpanels, um die Entwicklung des Cannabismarktes, des Konsums und der damit zusammenhangenden Probleme zu verfolgen.

4 ANNEXES

4.1 LISTE DES PARTICIPANTS

4.1.1 St-Gall

- **Panel "Gesundheits- und Sozialdienste"**

		2005	2006	2007
Herbert Bamert	Gesundheitsdepartement	■	■	■
Heidi Gstöhl	Verwaltung der Sozialen Dienste	■		
Stefan Christen	Zentrum für Prävention und Gesundheitsförderung ZEPRA	■	■	
Frau Reber				■
Regula Sonderegger	JUGA St. Gallen	■	■	■
Monika Hegi	JUGA St. Gallen			■
Dr. med. Andrea Graf	KJPD St. Gallen/Zweigstelle für Jugendliche	■	■	■
Michaela Hänggi	Jugendsekretariat der Stadt St. Gallen	■		
Stefan Ritz			■	
Herr Perdozzi				■
Dr. med. Hans Gammeter	Allgemeine Medizin	■	■	
Dr. med. Urs Germann	Allgemeine Medizin	■	■	
Clemens Allenspach		■		
Herr Werder	Suchtfachstelle St. Gallen			■
Herr Nikol				■
Markus Büchel	Competenzzentrum Jugend Werdenberg	■	■	
Moncef Ben Soltane	Varnbüehl (Wohnheim für Jugendliche in Ausbildung)	■	■	
Walter Formhals	Jugendheim Platanenhof	■	■	■

- **Panel "Bildung/Schule"**

		2005	2006	2007
Regina Hiller	Amt für Volksschule/Fachstelle Sicherheit und Gesundheit	■	■	
Norbert Würth	Zentrum für Prävention und Gesundheitsförderung	■		■
Hannes Kunz	ZEPRA		■	
Dr. med. Ursula Kälin	Schulärztlicher Dienst der Stadt St. Gallen	■		■
Sandra Schmid	Schulpsychologischer Dienst des Kantons St. Gallen	■		
Dr. med. Barbara Frei	Kantonsschule am Burggraben	■	■	■
Peter Witschi	Oberstufe Kleewies / Schule Diepoldsau Schmitter	■		
Peter Lutz		■		■

		2005	2006	2007
Fredy Huber	Berufs- und Weiterbildungszentrum	■	■	■
Erika Dähler	Schulhaus Burghalde	■	■	
Georg Bucher	Oberstufe Feld	■	■	■
Marianne Burger Studer	Schulleitung Volksschule / OS Uznach	■	■	■
Daniel Häne	Oberstufenzentrum Thurzeg	■	■	■

- **Panel "Justiz/Polizei"**

		2005	2006	2007
Peter Bartholet	Kriminalpolizei St- Gallen	■	■	■
Thomas Hansjakob	Staatsanwalt	■	■	■
Eugen Rentsch	Chef Betäubungsmitteldelikte	■	■	■
Walter Nater	Kantonale Polizei St. Gallen	■		
Günther Romer	Drogenkoordinator für die Stadt St. Gallen		■	■
Max Imfeld	Untersuchungsrichter	■		■

4.1.2 Tessin

- **Panel "santé/social"**

		2004	2006	2008
Giampiero Comi	Dicastero Integrazione sociale	■	■	
Sabrina Antorini Massa				■
Andrea Gianinazzi	Sezione sanitaria / Ufficio di promozione e di valutazione sanitaria	■	■	■
Dott. Roldano Antonietti	Servizio medico-psicologico	■	■	■
Dott. Mauro Bernasconi	Servizio psico-sociale	■		
Dott. Markus Weinmann	Servizio di psichiatria e psicologica medica	■	■	■
Pelin Kandemir	Radix Ticino	■	■	■
Gianni Armi		■		
Maurizio Battiston	Ufficio giovani, maternità e infanzia		■	■
Barbara Stämpfli-Broggi	Antenna Icaro	■	■	
Alessandro Motta				■
Vita Malia Restivo	Antenna Alice	■	■	■
Luca Moretti		■		
Eduardo Carrasco	Fondazione Il Gabbiano		■	■
Rafaele Mattei	Fondazione Amilcare	■	■	

- **Panel "école/formation professionnelle"**

		2004	2006	2008
Esher Lienhard	Servizio di sostegno pedagogico	■	■	■
Francesco Vanetta	Ufficio dell'insegnamento medio	■	■	■

		2004	2006	2008
Alessandra Galfetti	Ufficio del medico cantonale / Servizio di medicina scolastica			■
Dott. Romano Gian Antonio	Specialista FMH medicina generale / Medico scolastico	■		
Mauro Arrigoni	Liceo cantonale di Mendrisio	■	■	
Renato Canova		■		
Ricardo Camponovo	Scuola media di Chiasso		■	
Lorenzo Gusberti				■
Franco Lazzarotto	Scuola media di Biasca			
Pier Franco De Maria	Istituto cantonale di economia e commercio	■	■	■
Dante Maggetti		■		
Laura Mudry	Scuola professionale artigianale e industriale		■	■
Mauro Broggini	Scuola professionale artigianale e industriale	■	■	■
Malu Cortesi	Centro scolastico per le industrie artistiche	■	■	
Elisabeta Pompeo				■
Enrico Primo		■		
Pietro Fontana	Semestre di motivazione			■

- **Panel "justice/police"**

		2004	2006	2007
Francesco Catenazzi	Chef juriste de la Division de la justice	■	■	
Antonio Perugini	Procureur général adjoint	■	■	■
Silvia Toricelli	Juge des mineurs	■	■	
Marco Zambetti	Police cantonale du Tessin	■	■	
Orlando Gnosca	Police cantonale du Tessin	■		■
Giovan Maria Zanini	Pharmacien cantonal	■		
Paola Locarnini	Division de la Justice			■
Reto Medici	Juge des mineurs			■

4.1.3 Vaud

- **Panel "santé/social"**

		2004	2006	2008
Geneviève Ziegler	Département de la Sécurité Sociale et de l'Environnement (DSSE) - ville de Lausanne	■	■	■
Léonie Chinet	Service de la Santé Publique (SSP)	■	■	
Dr. Isabelle Chossis	Unité Multidisciplinaire de Santé des Adolescents (UMSA)	■		
Caroline Graap	Départ		■	■
Dr. Philippe Stephan	Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA)	■	■	■
Dr. Charles Bonsack	Département Universitaire de Psychiatrie Adulte (Département de psychiatrie du CHUV)	■	■	■
Dr. Isabelle Gothuey	Unité Ambulatoire Spécialisée (UAS)		■	

		2004	2006	2008
Geneviève Praplan	Institut Suisse pour la Prévention de l'Alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)	■	■	■
Philippe Beytrison	Centre d'Aide et de Prévention (CAP)		■	
Enis Hekimoglu				■
Claude Joyet	Délégué à la jeunesse	■	■	■
Stéphane Cusin	Fondation Cherpillod	■		■
Pierre-Yves Bassin	Zone bleue	■	■	
Thierry Dietrich	Maison des jeunes	■		
Guillaume Favre		■	■	
Thierry Dietrich	Foyer La Cigale	■	■	

• **Panel "école/formation professionnelle"**

		2004	2006	2008
Anne-Marie Keller	Office des écoles en santé (ODES)	■	■	
Marielle Andrey	Etablissement primaire et secondaire Les Ormonts - Leysin	■	■	
François Langer	Collège de la Planta	■	■	
Allison François	Gymnase du Burier	■		
Hélène Bottarelli		■	■	■
Christiane Reverchon	Ecole professionnelle de Lausanne	■	■	
Stéphanie Meier	Ecole professionnelle de Lausanne	■	■	■
Anne-Claude Berney	Ecole technique de la Vallée de Joux	■		
Cyril Bovay				■
Claude-Anne Jaquier	SEMOY / Semestre de motivation du Nord vaudois	■	■	
Alexandra Lagnaz				■
Lise Duverney	Unité de transition au travail (UTT)	■	■	■
Gavriel Pinson	Place Publique	■	■	

• **Panel "justice/police"**

		2004	2006	2008
Marie-Pierre Bernel	Tribunal d'arrondissement de Lausanne	■	■	
Etienne Caboussat	Police cantonale, brigade des stupéfiants	■	■	■
Luc Chanson	Police cantonale, brigade des stupéfiants	■		
Didier Vautherin			■	■
Nicolas Cruchet	Office du Juge d'instruction	■		
Jean-Claude Gavillet	Juge d'instruction Nord vaudois	■		
Jean-Luc Reymond	Juge d'instruction Est vaudois	■	■	

4.1.4 Zurich

- **Panel "Gesundheits- und Sozialdienste"**

		2005	2006	2007
Attilio Stoppa	Kantonaler Suchtbeauftragter Gesundheitsdirektion	■	■	
Roland Staehli	Beauftragter für Prävention und Gesundheitsförderung Institut für Sozial- u. Präventivmedizin ISPMZ	■	■	■
Alexander Buecheli	Streetwork Stadt Zürich	■	■	■
Dr. Christoph Hug	Jugendanwaltschaft	■	■	
Dr. J. Leeners	KJPD / Therapiestation Brüschenhalde	■	■	
Andy Baur	Jugendsekretariat Bezirk Affoltern	■	■	
Dr. Toni Berthel	Integrierte Psychiatrie Winterthur	■	■	■
Dr. Ruedi Stohler	Leitender Arzt / Sozial-psychiatrische Dienste/ Suchtbereich	■	■	■
Dr. André Seidenberg	Allgemeine Medizin	■		
Peter Trauffer	Suchtpräventionsstelle	■	■	■
Ralph Wettach	Jugendberatung Zürich Nord	■		
Beat Kaufmann		■	■	
Ursula Hellmüller		■		
Martin Mennen	Offene Jugendarbeit Zürich (OJA)		■	
Chris Clausen	Landheim Brütisellen	■	■	■

- **Panel "Bildung/Schule"**

		2005	2006	2007
Vigeli Venzin	Bildungsdirektion Kanton Zürich, Fachstelle Suchtprävention in Mittel- und Berufsschulen	■	■	■
Eveline Winnewisser		■		
Urs Rohr	Suchtpräventionsstelle der Stadt Zürich		■	
Herr Von Arx				■
Evelyne Frey	Samowar Tallwill	■	■	
Prof. Walter Kern	Pädagogische Hochschule / Fachgruppe GF & Prävention	■	■	
Dr. Felix Dinkelmann	Bildungsdirektion Volksschulamt	■		■
Beat Wüthrich	Kt. Schule Enge	■	■	
Frau Caspars				■
Remo Saladin		■		■
Richard Schneider	Berufsschule und Internat Wädenswil		■	
Gabrielle Widmer	Berufsschule für Gestaltung Zürich, Medien Form Farbe	■	■	
Vera Inderbitzin	Kontaktehrperson Bildungszentrum Uster / Gewerbliche Berufsschule	■		
Martin Zimmermann	Prorektor / Kantonsschule Zürcher Oberland	■	■	
Dr. Ursula Haug		■		
Dr. Ursula Spring	Kantonsschule Zürcher Unterland		■	
Fritz Schellenbaum	Oberstufe Regensdorf – Buchs – Dälikon	■	■	■

		2005	2006	2007
Werner Kolb	Berufsschule Bülach	■	■	
Frau Casadai				■
Markus Kuster	Sekundarschule Berghalden/Rainweg	■	■	

• **Panel "Justiz/Polizei"**

		2005	2006	2007
Albert Emmenegger	Polizei Kapo Zürich	■	■	■
Rolf Jäger	Bezirksanwaltschaft Winterthur	■	■	■
Norbert Klossner	Kantonspolizei Zürich	■		■
Thomas Lang	Kantonspolizei Zürich	■		
Gaston Kleiner	Stadtpolizei Zürich	■	■	■
Stefan Nebl	Stadtpolizei Zürich	■		■
Arthur Kunz	Spezialdienst Winterthur	■	■	■
Heinz Weber	Chef Betäubungsmittel-Sachbearbeitung	■		